

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

Editorial



En 2019, notre collectivité a consacré plus de la moitié de son budget de 476 M€ à l'accompagnement des personnes les plus vulnérables: personnes âgées ou en situation de handicap, enfants en danger de maltraitance, personnes en situation d'exclusion.

Nous avons lancé le plan « Bien vieillir dans les Landes », qui se traduit par un renforcement significatif des moyens d'accompagnement de nos aînés.

En favorisant la création d'emplois dans les EHPAD, notre volonté est d'améliorer les conditions de travail des personnels pour, en corollaire, améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées.

Nous avons également pris des mesures pour diminuer le coût des déplacements des aides à domicile confrontés à l'augmentation des prix du carburant.

Toujours dans le domaine des solidarités humaines, nous avons continué d'encourager les innovations comme l'illustrent le Village Landais Alzheimer ou le bouquet de services « XL Autonomie » à destination des personnes âgées vivant à domicile.

Le Conseil départemental exerce aussi ses missions de redistribution en direction des territoires.

Indispensable pour le développement de nos activités et dans nos usages quotidiens, le très haut débit est plus que jamais au centre de nos priorités.

Nous avons ainsi décidé d'accélérer le plan départemental de déploiement de la fibre avec un objectif de couverture de 100 % du territoire.

Enfin, nous avons acquis la conviction qu'il est plus que jamais nécessaire d'associer les citoyens à la construction et à l'évaluation des politiques publiques départementales.

Cela nous a conduits à proposer un budget participatif citoyen doté de 1,5 M€.

En matière de politique publique, la complexité des enjeux exige des impulsions partagées.

Renforcer les liens entre les citoyens et leurs représentants au sein des institutions est bien la condition d'un meilleur fonctionnement de notre démocratie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Fortinon'.

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental des Landes



Sommaire

L'institution départementale	6
Cadrage budgétaire	10
Les temps forts de 2019	12
Budget Participatif Citoyen	14
Renforcer les solidarités	16
Les personnes âgées	18
Les personnes handicapées	20
La protection de l'enfance	22
La protection maternelle et infantile	24
Insertion et logement social	26
Soutenir l'activité et l'emploi	30
Le développement industriel et artisanal	32
Les Laboratoires des Pyrénées et des Landes	33
Tourisme et thermalisme	34
Agriculture	36
La filière bois-forêt	37
Le domaine départemental d'Ognoas	38
L'économie sociale et solidaire	39
Aménager le territoire	40
Voirie et équipements	42
Développement local	44
Eau potable, assainissement et prévention des déchets	46
Aménagement numérique	47
Le SDIS	48
Investir dans la jeunesse et promouvoir la culture	50
Les collèges	52
Les parcours de jeunesse	54
Les pratiques sportives	56
La lecture publique	57
Les actions culturelles	58
Le patrimoine historique et culturel	60
Les Archives départementales	61
Préserver et valoriser le cadre de vie	62
Le littoral	64
L'espace rivière	65
Le patrimoine naturel	66
Cyclable et randonnée	68
Adresses utiles	69
Sites web	70

INSTITUTION DÉPARTEMENTALE



L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2019

En application de deux lois du 17 mai 2013 relatives à l'élection des conseillers départementaux, les Landes sont divisées en 15 cantons. Les électeurs de chacun des cantons élisent pour 6 ans, au scrutin majoritaire et à deux tours, un binôme constitué d'une femme et d'un homme, cette mesure étant destinée à promouvoir la parité.

Les premières élections départementales, organisées dans ce nouveau cadre, ont eu lieu les 22 et 29 mars 2015. Ont ainsi été élus 15 conseillers (dont 8 nouveaux membres) et 15 conseillères (dont 13 nouvellement élues).

Cette composition a évolué en 2017, d'une part en raison du décès le 21 mars 2017 de son Président, M. Henri Emmanuelli, (remplacé dans son canton par M. Didier Gaugeacq) et d'autre part en raison de la démission le 28 juin 2017 de M^{me} Geneviève Darrieussecq, élue députée et remplacée dans son canton par M^{me} Muriel Crozes.

Le Conseil départemental se réunit en assemblée plénière au moins une fois par trimestre. Les 30 conseillers débattent et délibèrent sur les dossiers proposés par le Président et préparés par les commissions intérieures. Les séances sont publiques. Le Conseil départemental peut délibérer sur tous les dossiers présentant un intérêt départemental dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par la loi mais peut également déléguer ses compétences à la Commission Permanente.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

À la suite du décès de M. Henri Emmanuelli, M. Xavier Fortinon a été élu à la présidence du Conseil départemental le 7 avril 2017. Le Président est l'organe exécutif du Département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental. Il convoque le Conseil départemental, fixe l'ordre du jour et préside les séances. Le Président ordonne les dépenses, prescrit les recettes, prépare le budget et le soumet au vote des conseillers départementaux. Il conduit les affaires du Département avec le concours des services qu'il a sous son autorité. Enfin, il gère le domaine départemental et représente le Département en justice. En 2019, le Président du Conseil départemental a proposé 202 rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

L'Assemblée départementale élit sa Commission permanente qui se réunit en moyenne une fois par mois. Elle traite des affaires courantes pour lesquelles elle a reçu délégation du Conseil départemental. Elle est composée du Président, de 9 vice-présidents et de 9 conseillers départementaux élus à la représentation proportionnelle. La composition de la Commission permanente a changé à 2 reprises en 2017. Suite à l'élection le 7 avril d'un nouveau Président, M. Xavier Fortinon qui a entraîné l'élection d'une nouvelle Commission permanente puis suite à l'élection de 2 conseillères départementales comme parlementaires (M^{me} Lubin, sénatrice et M^{me} Darrieussecq, députée).

Depuis le 20 octobre 2017, la Commission permanente est composée des membres suivants:

Président:

Xavier Fortinon

1^{er} Vice-Président:

Dominique Coutière

2^e Vice-Présidente:

Odile Lafitte

3^e Vice-Président:

Jean-Luc Delpuech

4^e Vice-Présidente:

Muriel Lagorce

5^e Vice-Président:

Yves Lahoun

6^e Vice-Présidente:

Rachel Durquety

7^e Vice-Président:

Paul Carrère

8^e Vice-Président:

Olivier Martinez

9^e Vice-Présidente:

Dominique Degos

Membres

Catherine Delmon,

Gabriel Bellocq,

Magali Valiorgue,

Mathieu Ara,

Muriel Crozes,

Lionel Camblanne,

Marie-France Gauthier,

Alain Dudon, Chantal Gonthier.

LES COMMISSIONS INTÉRIEURES

Réunies avant les séances plénaires du Conseil départemental, les commissions intérieures examinent les dossiers relevant de leur domaine de compétence et désignent en leur sein un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter les propositions à soumettre au vote de l'Assemblée.

Elles sont présidées par:

- Finances et affaires économiques: Dominique Coutière
- Aménagement du Territoire (Infrastructures, équipements ruraux et transports, TIC): Olivier Martinez
- Affaires sociales et logement: Paul Carrère
- Agriculture et forêt: Dominique Degos
- Affaires culturelles: Rachel Durquety
- Éducation, Jeunesse et Sports: Muriel Lagorce
- Administration générale et personnel: Paul Carrère
- Environnement: Jean-Luc Delpuech
- Tourisme et Thermalisme: Jean-Luc Delpuech

INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Instaurée dans les Landes en 1992, la démocratie participative prévoit la réunion de comités consultatifs et permet aux Landaises et aux Landais de saisir l'Assemblée départementale.

Comités consultatifs

Les comités consultatifs permettent à toute personne qualifiée dans un domaine concernant l'action du Conseil départemental de participer, aux côtés des élus et des techniciens, aux réflexions engagées afin de mieux prendre en compte l'évolution des besoins de la population.

Ouverture des débats à l'initiative des citoyens

Tout citoyen du département peut saisir le Conseil départemental d'une demande de débats portant sur des questions d'intérêt général dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'Assemblée départementale.

La demande, qui ne doit comporter qu'un seul objet, doit être présentée au moins par 2000 électeurs.

Outre ces pratiques propres aux Landes, les lois du 1^{er} août 2003 et du 13 août 2004 ont instauré des mesures destinées à renforcer la pratique de la démocratie participative au profit des administrés avec le référendum décisionnel local, la consultation des électeurs et la consultation d'initiative populaire.

1^{re} réunion de la Commission Citoyenne du Budget Participatif Citoyen

En 2019, le Département a invité les citoyens à s'impliquer davantage dans l'action territoriale. Avec le **Budget Participatif Citoyen** lancé en mai, les élus départementaux ont fait le choix de donner aux Landaises et aux Landais les clés d'une partie du budget, afin qu'ils puissent participer directement à la transformation de leur territoire (lire page 14).

En septembre, c'est le projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse qui a fait l'objet d'un **jury citoyen**. À l'échelon départemental, c'était une première en France. 23 citoyens tirés au sort se sont prononcés sur ce projet impactant pour leur territoire, porté par le Syndicat Mixte Landes Océanes (SMLO, qui regroupe le Département et la Communauté de communes MACS, Maremne Adour Côte Sud). Sur 237 ha, le projet prévoit 500 logements (dont la moitié de logements sociaux et intermédiaires), des hébergements touristiques, des équipements sportifs et un parcours de golf de 45 trous.

Sous couvert d'anonymat pour préserver leur indépendance, les jurés se sont réunis durant trois weekends. Ils avaient à leur disposition toutes les études et avis rendus sur le sujet mais ont enrichi cette documentation par 22 auditions, couvrant l'ensemble des opinions sur la question : élus porteurs du projet, opposants, associations environnementales, directeurs de golfs, architecte, etc.





Ressources humaines

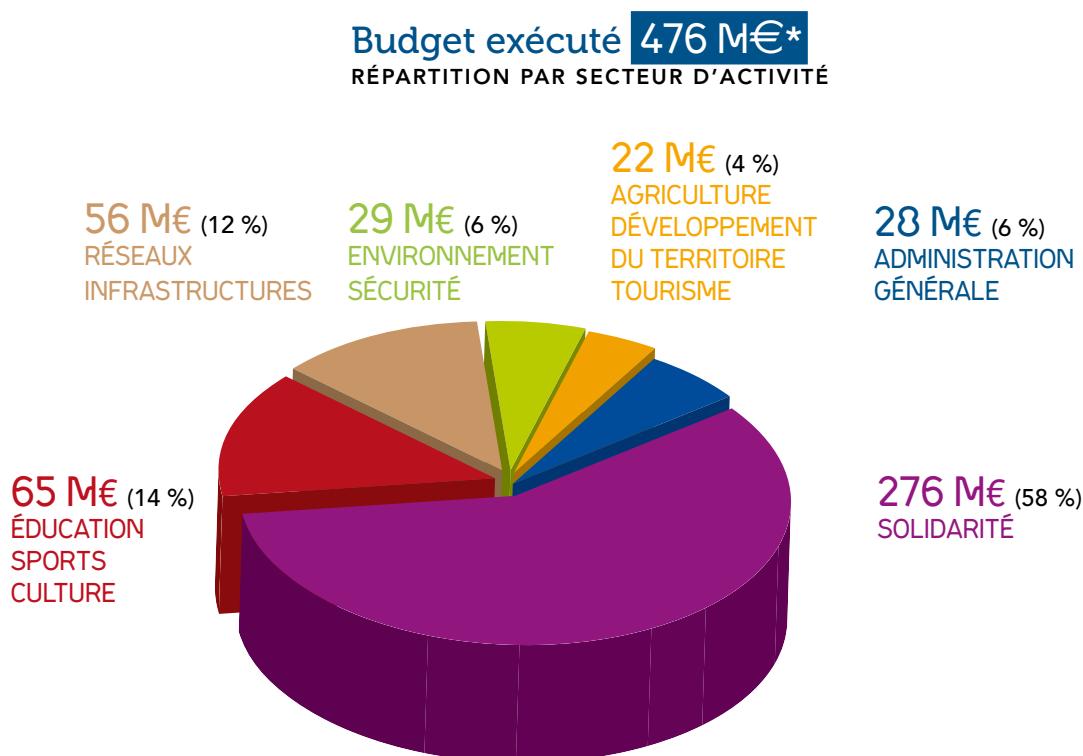
Au 31 décembre 2019 (hors Centre départemental de l'enfance et Domaine d'Ognoas), le Département compte 1 432 titulaires et 513 non titulaires : 46 contractuels, 358 assistants familiaux, 95 travailleurs handicapés, 8 collaborateurs de cabinet et de groupes politiques, 6 apprentis.

- CATÉGORIE A **29 %**
- CATÉGORIE B **15 %**
- CATÉGORIE C **56 %**

De nombreux métiers sont représentés au Conseil départemental : administratif, accueil, médecin, assistant familial, garde-naturaliste, médiateur culturel, maître de chai, agent d'exploitation des routes, éducateur spécialisé, graphiste..

CADRAGE BUDGÉTAIRE

L'attractivité du territoire landais et la progression de la population départementale ne se démentent pas. Elles nécessitent, pour le Conseil départemental, un accompagnement permanent et l'adaptation des politiques de solidarité, d'infrastructures, d'éducation et d'aménagement du territoire.



LES GRANDS AXES DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN 2019

La solidarité est au cœur de l'action départementale en faveur de la jeunesse et des aînés à travers des projets innovants tels que le Village Landais Alzheimer, le plan « Bien Vieillir dans les Landes » ou la construction du futur collège d'Angresse, et des projets reconduits depuis plusieurs années - le numérique à destination des collégiens, le maintien de la gratuité des transports scolaires, la reconduction du pack XL pour les jeunes. Cette année également, a été mise en place une politique de soutien spécifique à l'Economie Sociale et Solidaire. Le Budget Participatif Citoyen Landais a constitué un marqueur significatif de l'année 2019. Il a permis aux Landaises et aux Landais de participer à la transformation de leur territoire en proposant des projets citoyens qui seront concrétisés en 2020-2021. Le déploiement du Très Haut Débit s'est accéléré avec notamment la mise en service de la dernière tranche de montée en débit, soit l'amélioration de la desserte numérique de treize communes et l'installation de nœuds de raccordement optique dans 12 communes. Le projet AMEL (Appel à Manifestations d'Engagements Locaux) a été engagé officiellement le 20 septembre par le Département et l'ensemble des partenaires. Le nouveau schéma de déploiement du très haut débit, également présenté à cette occasion, permettra une couverture totale du territoire en 2022. Parallèlement, au titre des équipements structurants, les actions

concernant Agrolandes et les investissements industriels du port de Tarnos sont poursuivis.

En ce qui concerne les collèges, en complément des travaux de maintenance générale, les opérations de restructuration et d'extension ont concerné principalement les collèges de Mont-de-Marsan Cel le Gaucher, Rion-des-Landes, Saint-Paul-lès-Dax Jean Moulin et Capbreton (études).

Les efforts en faveur de la voirie ont concerné le renforcement de chaussées, les opérations de sécurité, ainsi que les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art (pont de Bahus à Classun) et les études pour le contournement du Port de Tarnos.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 a été marquée en matière sociale par l'adoption du plan « Bien Vieillir dans les Landes », un programme

ambitieux et volontariste pour répondre aux défis du vieillissement dans nos territoires. Ce plan se décline en quatre grands axes structurants (améliorer la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD via un soutien renforcé des établissements, diversifier et consolider l'offre territoriale autour des EHPAD et des CIAS concourant à la prise en charge des personnes âgées, soutenir et moderniser le maintien à domicile et valoriser les métiers du Grand Age). Le nécessaire soutien aux EHPAD se traduira par le recrutement de 200 ETP sur 3 ans. L'accueil des Mineurs Non Accompagnés s'est poursuivi tout au long de l'année 2019 avec la création de 35 places complémentaires afin d'améliorer les conditions de prise en charge des jeunes. L'évolution des dépenses de fonctionnement, dont le secteur social représente 65 %, devrait

être proche de l'objectif maximum fixé dans le cadre de la LPFP 2018/2022 (+ 1,05 %).

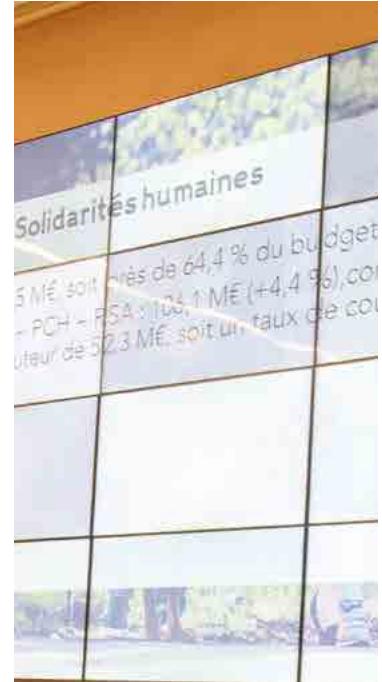
LE FINANCEMENT

En 2019, le Département a augmenté son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qui reste, à 16,97 %, parmi les plus faibles (33^e département au niveau national et 2^e en Région Nouvelle-Aquitaine).

La cotisation moyenne par habitation imposée dans les Landes est de 79 € inférieure à la moyenne régionale (315 € dans les Landes contre 394 € en moyenne régionale, soit 20 % de moins).

Les droits de mutation, composante majeure de la fiscalité indirecte, connaissent en 2019 une croissance dynamique, alors que les dotations de l'Etat stagnent.

L'épargne, pour la 3^e année consécutive progresse, permettant de faire face aux aléas.



LES TEMPS FORTS DE 2019



Concert de la classe-orchestre du collège de Gabarret



Revitalisation des centres-bourgs. Le Département réunit les intercommunalités, la Région et l'État pour mieux coordonner les dispositifs



Prix du Polar : une année de rencontres avec des auteurs de romans noirs



Lancement d'XL Autonomie : des services à destination des personnes vulnérables pour « vivre à domicile »



Plusieurs EHPAD rénovés, agrandis ou construits en 2019. Ici A Noste à Onesse-et-Laharie



Un budget de 7 M€ pour les travaux de rénovation du collège de Villeneuve-de-Marsan. La capacité d'accueil passe à 450 élèves



Les chantiers citoyens : scolaires et grand public aident au nettoyage manuel des plages



Travaux. Le futur collège d'Angresse est dimensionné pour accueillir jusqu'à 600 élèves afin d'anticiper les évolutions démographiques



Des conférences débats pour mieux comprendre l'autisme



19 duos au Conseil départemental pour le Duo Day



6 réunions pour construire le règlement du 1^{er} Budget Participatif Citoyen



70 jeunes ont participé au 23^e concours « Un des meilleurs apprentis des Landes »



[en]quête quête de nature 40 à Labenne : un week-end pour découvrir la faune et la flore



Budget Participatif Citoyen : déposez vos idées !

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

LES TEMPS FORTS DE 2019



Saint-Julien-en-Born : inauguration du centre-bourg rénové



199 « maisons bois » réhabilitées par XL Habitat dans le nord des Landes



31^e Festival Arte Flamenco : du flamenco pour tous



Visite des chais, dégustation et randonnée



le site départemental de l'abbaye d'Arthous



Ateliers créatifs, concerts et visites guidées



C'est la rentrée pour les 17 400 collégiens landais



Kitchen Bazar - l'invasion plastique : exposition, tables rondes et ateliers pratiques au musée de la Faience et des Arts de la table à l'occasion des Journées du patrimoine



Les Landes 100 % fibre optique en 2022 : signature de la convention entre le Département, le Sydec et Altitude Infrastructure



Trois sessions de travail pour le jury citoyen chargé de se prononcer sur le bien-fondé du projet résidentiel et touristique à dominante golifique de Tosse



ETAL 40 : 2 maraîchers installés à Magescq



L'Agrocampus du technopôle Agrolandes prêt à accueillir start-up et entreprises de moins de 3 ans



Les journées de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance mettent l'accent le suivi des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance



Le chantier du Village Landais Alzheimer s'ouvre au public



La « Laïcité à lire et à dire » : thématique phare des Archives départementales



Budget Participatif Citoyen : 33 lauréats pour cette première édition

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

LE CONTEXTE

Le 9 avril 2019, le Conseil départemental des Landes a lancé son premier budget participatif. Doté d'une enveloppe d'1,5 million d'euros, dont 10 % réservés aux jeunes de 7 à 20 ans, le Budget Participatif Citoyen (BPC40) permet aux Landais et aux Landaises de déposer des idées concernant des dépenses d'investissement, de portée collective et s'inscrivant dans les champs d'action du Département (solidarités, éducation, jeunesse, sport, environnement, tourisme et loisirs, culture et patrimoine, numérique et développement local, agriculture et forêt, développement durable ou sécurité routière).

Ce premier budget participatif s'est déroulé en 6 phases : co-construction (mai-juin), dépôt d'idées (juin-septembre), analyse des idées (octobre), campagne et vote (novembre), proclamation des résultats (décembre) et réalisation des projets (2020-2021).

LES ACTIONS

La co-construction du règlement

Au printemps, les citoyens ont été associés à l'élaboration du règlement du budget participatif lors de six réunions publiques à Soustons, Dax, Mont-de-Marsan, Luxey, Mugron et Mimizan. Elles ont réuni près de 400 personnes. La réflexion s'est articulée autour de 5 ateliers par petits groupes : « Qui peut proposer une idée ? », « Comment être

le plus équitable possible ? », « Comment partager 1,5 million d'euros ? », « Comment élire les projets ? », Qu'est-ce qu'une bonne idée ? ». Les débats ont débouché sur des mesures concrètes, portées au règlement, comme le montant maximal d'une idée limité à 100 000 € ou encore la détermination de l'âge d'un «jeune», compris entre 7 et 20 ans.

Des porteurs de projets engagés dans leur campagne

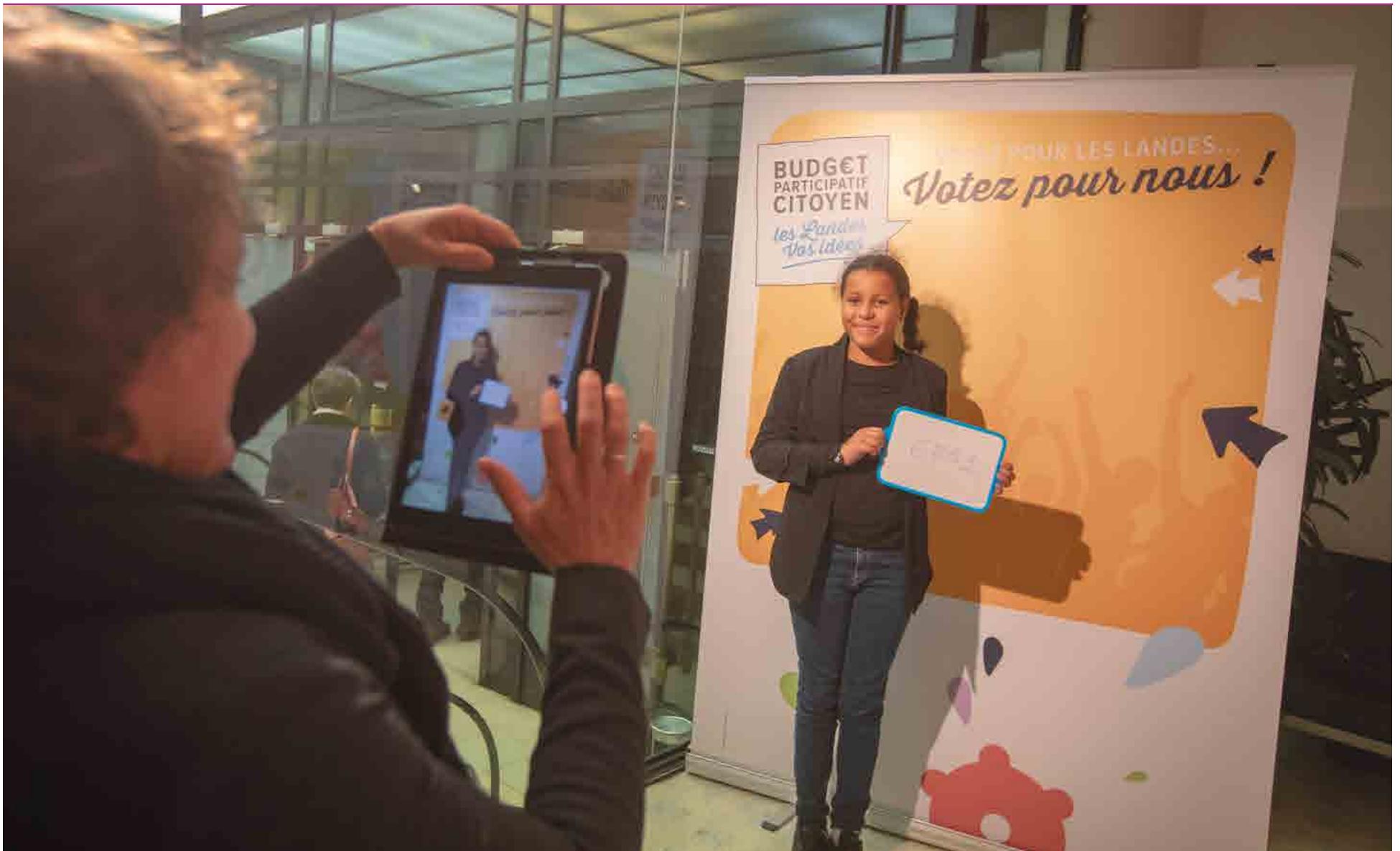
367 projets, portés par des particuliers et des associations de toutes les Landes et de tous âges, ont rempli les critères d'éligibilité et intégré le catalogue soumis au vote. A l'automne 2019, une soirée de lancement de campagne a été organisée à l'Atrium à Dax avec les porteurs de projet pour les aider à promouvoir leurs idées et récolter des votes. Au programme, des conseils pour être un bon communicant, apprendre à définir son message, identifier ses cibles, sélectionner ses supports, notamment Web et faire campagne, ainsi que des ateliers photo et vidéo.

La commission citoyenne

Une Commission citoyenne, composée de 2 conseillers départementaux et d'une quinzaine de citoyens volontaires, a été constituée. Cette instance est garante de l'intégrité de la démarche. En 2019, la Commission est intervenue à deux reprises : pour arbitrer sur les propositions issues des réunions de co-construction, ainsi que pour contrôler le dépouillement et arbitrer les litiges liés au vote. Le rôle de la Commission citoyenne est amené à s'étoffer lors des prochaines éditions du budget participatif.

LES CHIFFRES CLÉS

- **6** réunions de co-construction
- **958** idées déposées
- **367** idées éligibles
- **52 908** votants dont 28 % avec des bulletins « papier »
- **33** idées lauréates
- **6** projets « Jeunes » retenus
- **2 640** suffrages pour le projet le plus plébiscité



La soirée du 5 novembre marque le lancement de la campagne des porteurs de projets

REFORCER LES SOLIDARITÉS

16 - 27



- 
- Les personnes âgées 18**
Les personnes handicapées 20
La protection de l'enfance 22
La protection maternelle et infantile 24
Insertion et logement social 26

« Vivre à domicile - XL Autonomie » est un bouquet de services créé avec le groupe La Poste

LES PERSONNES ÂGÉES

LE CONTEXTE

L'année 2019 a été marquée par le lancement du Plan « Bien Vieillir dans les Landes » visant en particulier l'amélioration des prises en charge à domicile et en établissement, selon quatre axes :

- Amélioration de la prise en charge en établissements,
- Modernisation et structuration en faveur du maintien à domicile,
- Adaptation de l'offre autour de la notion de parcours et dans une approche territoriale,
- Valorisation des métiers du Grand Age.

Ce plan ambitieux a été arrêté par un comité de pilotage co-présidé par le président du Département et le directeur général de l'ARS après la tenue de groupes de travail associant l'ensemble des partenaires d'avril à septembre.

Parmi les mesures immédiates, 1 640 aides à domicile ont pu bénéficier en 2019 du versement de la prime départementale de 100 €.

LES ACTIONS

XL Autonomie

En mars 2019, le Département a créé, avec le groupe La Poste, XL Autonomie, une société d'économie mixte à objet particulier (SEMOP). Cette dernière propose un système d'accompagnement numérique et humain s'appuyant sur le savoir-faire du Département en matière de solidarités pour les personnes âgées et sur le maillage territorial de

La Poste. Le Département soutient le développement de XL Autonomie sur tout le territoire en encourageant les partenariats locaux, avec tous les acteurs impliqués dans la promotion de la santé à domicile des personnes âgées. Le Département subventionne chaque abonnement à hauteur de 30 euros par mois. Les bénéficiaires de l'APA et de la PCH bénéficient d'une aide

complémentaire de 20 euros par mois.

Le Village Landais Alzheimer

Le Village Landais Alzheimer, qui accueillera 120 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées, est sorti de terre en 2019. L'ouverture est prévue au 1^{er} semestre 2020. Structure unique en France, l'accompagnement se fera au plus près

des besoins et des habitudes de vie des résidents. Ils seront accompagnés par 120 professionnels et 120 bénévoles. L'architecture reproduit un vrai village landais avec sa bastide, ses commerces, ses lieux de vie (potager, mini-ferme) et ses espaces verts. Le volet expérimental fera l'objet d'une recherche évaluative et le nouvel établissement servira de structure ressource pour les EHPAD du territoire.

LES CHIFFRES CLÉS

10 900 personnes âgées bénéficiant d'un accompagnement financier du Conseil départemental

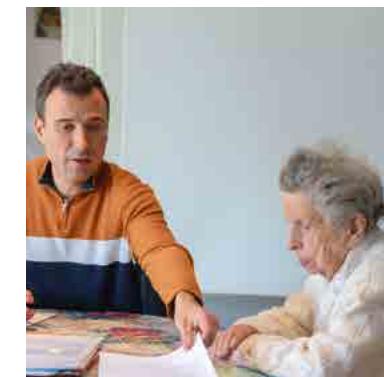
5 900 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

4 700 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement

1 100 bénéficiaires de l'aide sociale en établissement

1 300 personnes accompagnées dans leur projet de vie par les centres locaux d'information et de coordination et le numéro Vert Im'Age

7 869 foyers (représentant plus de 9 000 personnes) abonnés au dispositif landais de téléalarme, soit 10 % des personnes de 65 ans et plus



LES ACTIONS (SUITE)



Le service d'animation de prévention et d'accompagnement des Landes (SAPAL)

Unique en France à une échelle départementale, le SAPAL participe à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Il vise à répondre aux problématiques liées au passage à la retraite, à agir contre les effets du vieillissement et à lutter contre l'isolement. Près de 4 000 personnes ont participé aux quelque 2 300 temps d'animation proposés en 2019. Plus de 31 000 retraités et personnes âgées (individuels, en club de 3^e âge ou résidents d'EHPAD) sont touchés par le service (action, information, aide financière...).

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Le Conseil départemental a continué sa politique de soutien financier des opérations d'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents dans les EHPAD, pour un montant de plus de 3 M€.

Trois EHPAD, totalement reconstruits, ont ouvert en 2019 ; soit 308 places réparties comme suit :

- l'EHPAD « Eugénie Desjobert » à Capbreton géré par le CCAS de Capbreton : 123 places (113 places d'hébergement dont 28 dédiées à l'hébergement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées, et 5 places d'hébergement temporaire auxquelles s'ajoutent 10 places d'accueil de jour),
- l'EHPAD « Le Conte » à Pomarez géré par l'Adgesa : 89 places d'hébergement dont 14 dédiées à l'hébergement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées et 1 place d'hébergement temporaire,
- l'EHPAD « Le Berceau » à Saint-Vincent-de-Paul géré par l'Adgesa : 96 places dont 2 dédiées à l'hébergement temporaire, 14 places à l'hébergement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées et 10 places d'accueil de jour

dans l'attente de l'ouverture de la Maison d'accueil temporaire.

Prévention de la perte de l'autonomie

En 2019, une quarantaine d'opérateurs sont intervenus auprès d'environ 4 000 personnes âgées dans le cadre du programme de prévention, pour un montant de 830 000 €, après la mise en œuvre d'un appel à projets départemental. Parallèlement, la politique d'amélioration de la qualité des services rendus à domicile continue à se développer avec le soutien de la CNSA.



LES PERSONNES HANDICAPÉES

LE CONTEXTE

Le Département s'est engagé dans la démarche « territoire 100 % inclusif » en répondant favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le secrétariat d'état chargé des Personnes handicapées.

Le Département et de la Maison landaise des personnes handicapées ont travaillé en lien étroit avec l'ARS, la CAF, l'Education Nationale, la Direccte et les parties prenantes afin de présenter un projet pour les Landes articulé autour des 5 axes suivants :

- Accéder à ses droits plus facilement,
- Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université,
- Accéder à un emploi et travailler comme les autres,
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé,
- Etre acteur dans la cité.

Le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » en faveur de jeunes porteurs du trouble du spectre de l'autisme de 16 à 25 ans s'inscrit pleinement dans cette démarche.

LES ACTIONS

Le service sport intégration et développement (SSID)

Ce service, unique en France, mutualise des moyens humains et matériels du Conseil Départemental, de l'ADAPEI des Landes, du Comité départemental Sport Adapté et du Comité départemental Handisport, pour permettre

la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap et ainsi participer à leur insertion sociale.

L'accueil et l'accompagnement en établissement ou service

L'année 2019 a été marquée par :

- le lancement du projet de construction et de réha-

bilitation du complexe du Marcadé avec à terme une extension de 16 places,

- l'extension de 4 places d'hébergement permanent au foyer de vie Les Cigalons à Lit-et-Mixe,

- la médicalisation de places du foyer de vie du Majouraou à Mont-de-Marsan,

- la transformation de 3 places du foyer d'hébergement en places de foyer de vie à la Résidence Castillon à Morcenx-la-Nouvelle.

LES CHIFFRES CLÉS

1 313 places pour 1 105 adultes handicapés accompagnés par des établissements relevant de la compétence du Conseil départemental

Près de **650** salariés pour un budget de 46,7 millions d'euros



LES ACTIONS (SUITE)

Des nouveaux outils pour la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH)

La MLPH a déployé de nouveaux outils et dispositifs afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap : diffusion d'un nouveau formulaire de demandes CERFA, mise en place d'un accueil de second niveau, tenue d'un forum et de réunions d'information pour les travailleurs en situation de handicap, amélioration de son système informatique, lancement d'un questionnaire de satisfaction, inscription dans la démarche « territoire 100 % inclusif ».

Le Pôle Ressource Adulte

Les Jardins de Nonères et ses partenaires ont œuvré en 2019 à la constitution du Pôle Ressource Adulte : une palette d'outils tournés vers l'emploi

et l'inclusion en milieu ordinaire. Il met en commun des moyens et compétences complémentaires afin de proposer un accompagnement personnalisé et diversifié aux adultes reconnus en situation de handicap par la MLPH.

L'ESAT et le SAVS du SATAS ainsi que le dispositif « emploi accompagné » co-porté avec l'ADAPEI (jusque-là gérés par le CDE) ont été rattachés aux Jardins de Nonères.

Les budgets de l'ESAT du SATAS seront regroupés avec ceux de l'ESAT des Jardins de Nonères le 1^{er} janvier 2020. 71 ouvriers travailleront à temps plein ou partiel dans les ateliers ou seront mis à disposition des entreprises ou collectivités.

L'entrée dans la démarche de préparation du contrat plurianuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS a été une étape incontournable de cette année 2019. Elle conditionne les

enveloppes budgétaires de l'ESAT pour cinq ans.

Les Jardins de Nonères : une nouvelle offre de prestations

L'entreprise adaptée s'est mobilisée en 2020 pour préparer l'ouverture de la future agence de Tosse, prolongeant ainsi l'expérience réussie, deux ans après, de celle de Peyrehorade.

L'activité de numérisation des dossiers des bénéficiaires de la MLPH qui a débuté en septembre 2017 s'est poursuivie : sont venues s'ajouter d'autres d'activités dans le domaine de la numérisation de documents. La vente de livres à petits prix, récupérés via la médiathèque départementale, est complétée d'un partenariat avec la société Recyclivres, depuis la fin d'année 2019.



Nouveauté 2019 : Vente sur site ou à l'extérieur (boutiques, stands événementiels) de produits transformés par l'atelier maraîchage biologique (cornichons, piperade, coulis de tomates, etc.), fruits d'un partenariat avec un conservateur local.

LES CHIFFRES CLÉS

38 270 personnes ont un droit ouvert auprès de la MLPH, soit 9,4% de la population landaise

1 399 personnes bénéficient de la prestation de compensation du handicap (9,77 M€ de budget)



LE CONTEXTE

LES ACTIONS

Les orientations stratégiques du Département sont formalisées dans deux schémas :

- le Schéma landais de Prévention et de Protection de l'Enfance : prévenir, repérer, protéger, accompagner - l'ambition 2016-2022- adopté par l'Assemblée départementale le 7 novembre 2016,
- le Schéma départemental des Services aux Familles traitant de l'accueil de la petite enfance et de la parentalité signé le 13 septembre 2019 pour la période 2019-2024.

Prise en charge des mineurs non accompagnés

Au 31 décembre, on comptait 300 jeunes pris en charge par le Conseil départemental dont 36 accueils d'urgence et 94 jeunes majeurs.

Pour augmenter les capacités de prise en charge du Département, un appel à projets portant sur la création de 35 nouvelles places d'accueil a été lancé.

Parallèlement, la Chambre de commerce et d'industrie et l'entreprise Bernadet Construction notamment se sont mobilisées pour promouvoir et favoriser l'accueil de ces jeunes dans les filières d'emploi en tension telles que le BTP.

Améliorer le suivi des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

Le Conseil départemental a contractualisé en juin 2019 avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et souhaite améliorer sa connaissance des profils des jeunes « sortant de l'ASE » pour adapter les dispositifs. Le Département reste par ailleurs fortement mobilisé sur la poursuite de l'accompagnement des jeunes après leur majorité grâce au « contrat jeune majeur » proposé de manière quasi systématique.



Les Journées de l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance

Un format revu, davantage participatif pour ces 3 demi-journées qui ont eu lieu fin novembre à Mont-de-Marsan et ont rassemblé quelque 250 personnes. Au programme :

- une matinée d'ouverture avec une conférence-débat de la pédopsychiatre Catherine Jousselme autour des nouvelles formes de parentalité, intitulée « systèmes familiaux atypiques et construction de l'enfant »,
- un temps d'ateliers de travail autour de deux thématiques d'actualité, « les sortants de l'ASE » et la mise en place de « la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle en charge de l'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance »,
- une séance plénière avec les représentants de la Justice permettant de dresser un bilan de la politique enfance et de tracer des perspectives communes.

LES CHIFFRES CLÉS

- **1 059** Informations Préoccupantes ouvertes en 2019, dont 447 qui ont conduit à un signalement auprès de l'autorité judiciaire (Parquet)
- **1 285** enfants confiés, dont 783 à des assistants familiaux, le placement familial restant une modalité d'accueil privilégiée par les politiques départementales.

LES ACTIONS (SUITE)

Le Centre départemental de l'Enfance (CDE)

Dans le cadre du dispositif départemental de protection de l'enfance, le **Foyer de l'Enfance** assure l'accueil d'urgence 24h/24h, 365 jours par an, de mineurs jusqu'à 21 ans en difficulté ou en danger confiés par leur famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. En 2019, 115 jeunes ont été suivis ; 84 accueils et 83 orientations ont été réalisés.

Le Foyer de l'Enfance a suivi également 54 mineurs non accompagnés ; 23 accueils et 21 orientations ont été réalisés.

Le Centre Familial assure l'accueil et d'hébergement 365 jours par an, des femmes enceintes et des mères/pères/parents avec leurs enfants, mineurs ou majeurs, isolés, en situation de danger ou en grande difficulté. 64 personnes (29 mères et 35 enfants) ont été suivies en 2019. 17 parents dont 2 mineures et 19 enfants ont été accueillis, 24 mères dont 2 mineures et 29 enfants ont été orientés.

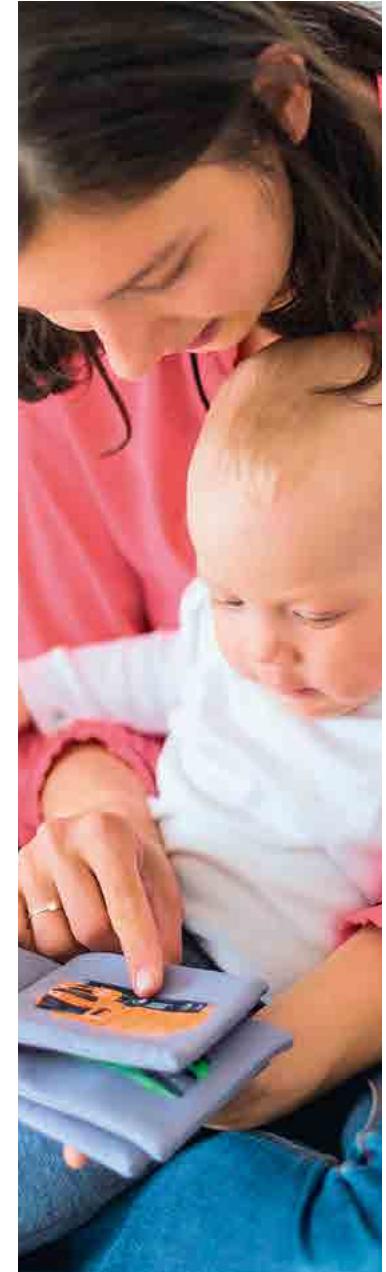
L'année 2019 a été marquée par le transfert des 12 places de la MECSSI (Maison

d'Enfants à Caractère Social Soins Intégré) de l'ASSEL (Association de Sauvegarde et d'Action Éducative des Landes), délégataire associatif, vers le Centre départemental de l'Enfance le 1^{er} octobre 2019.

L'Établissement public de Soins, d'insertion et d'intégration (EPSII) relevant de la compétence de l'Etat a accueilli 855 personnes dans ses différentes structures.



300 mineurs non accompagnés étaient pris en charge au 31 décembre 2019



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

LE CONTEXTE

L'action du Département s'articule autour de la prévention sociale et médico-sociale et de l'accompagnement en matière d'accueil de la petite enfance.

LES ACTIONS

La mobilisation autour de la lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre du Grenelle des violences faites aux femmes, les institutions publiques ont été encouragées à unir leur force pour combattre les violences domestiques et conjugales. Le Département des Landes, fort de son maillage social au plus près du territoire, s'est ainsi engagé dans un plan de lutte ambitieux tout en mobilisant à ses côtés les principaux partenaires associatifs.

Il a renforcé la prévention de

ces violences en collaboration avec :

- le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui bénéficie d'un poste cofinancé « Référent violence » et assure une prise en charge globale, personnalisée et dans la durée, des femmes victimes de violences au sein du couple dans tout le département,
- les services de Gendarmerie et les différents intervenants en périnatalité.

Le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) et ses partenaires travaillent à un protocole pour l'améliora-

tion de la prise en charge des femmes enceintes victimes de violences.

Les CPEF

Les CPEF assurent des missions de conseil, d'information et d'accompagnement sur la sexualité et la contraception - des jeunes notamment ; ils interviennent dans la prévention des violences intrafamiliales. Les sept lieux de consultation accueillent chaque année environ 3 000 personnes pour des consultations médicales et des entretiens de conseil conjugal et familial.

16 % des consultants sont mi-

neurs. Plus de 3/4 des consultations ont la contraception pour motif.

Quelque 3 600 collégiens et lycéens bénéficient chaque année d'une séance d'information et d'éducation à la vie sexuelle et affective.

Signature du SDSF 2019-2024

Le Schéma départemental des Services aux Familles, élaboré avec l'Etat et les Caisses d'allocations familiales a été signé le 13 septembre 2019 pour la période 2019-2024. Il traite tout particulièrement de l'accueil de la petite enfance, des .../



LES ACTIONS (SUITE)

... actions de soutien à la parentalité et des politiques en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

Poursuite du projet expérimental co-parentalité

Il s'agit de favoriser le recours à un assistant maternel qui offrira à l'enfant les conditions d'éveil que ses parents ne peuvent lui apporter, tout en accompagnant la consolidation du lien parental.

Ouvert avec 10 places en 2017, le service co-parenta-

lité a obtenu une deuxième extension de son agrément le 1^{er} janvier 2019, portant ainsi sa capacité totale à 30 places ; il a élargi son partenariat à la Mutualité Sociale Agricole Sud-Aquitaine.

Depuis son ouverture, 42 enfants ont bénéficié de ce dispositif particulièrement innovant et adapté aux familles nécessitant un soutien éducatif.



Les nouvelles maisons d'assistants maternels (MAM) en 2019

- Aire-sur-l'Adour : 3 assistants maternels pour 11 places
- Gaillères : 2 assistants maternels pour 8 places
- Saint-Geours-de-Maremne : 2 assistants maternels pour 7 places
- Bias : 2 assistants maternels pour 6 places
- Cazères-sur-l'Adour : 2 assistants maternels pour 7 places
- Escource : 3 assistants maternels pour 9 places
- Bénesse-les-Dax : 3 assistants maternels pour 12 places.

Au total **32 MAM** dans le Département.



LES CHIFFRES CLÉS

L'accueil du jeune enfant

- **8 168** enfants concernés
- **1 916** assistants maternels agréés offrent 6 678 places
- **55** établissements d'accueil collectif et familial de la petite enfance, avec une capacité de 1490 places (dont 201 places en crèche familiale et 140 places en micro-crèche).
- **30** nouvelles places créées en établissement (10 à Aire-sur-l'Adour, 10 à Tarnos, 10 à Ygos-Saint-Saturnin)

INSERTION ET LOGEMENT SOCIAL

LE CONTEXTE

Le Conseil départemental des Landes inscrit sa politique en faveur de l'insertion des personnes en difficultés dans le cadre du Pacte territorial de l'insertion (PTI) 2016-2020. Ses principes d'action, définis en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'articulent autour de 3 thèmes fondamentaux :

- conforter un accompagnement de proximité pour le public en situation de fragilité,
- renforcer les richesses des territoires génératrices d'innovation sociale et économique,
- co-construire une gouvernance renouvelée.

L'année 2019 a été une année de réflexion sur la conduite stratégique de la politique départementale d'insertion en direction des plus précaires afin de conjuguer au mieux les objectifs :

- de solidarité, d'expérimentation et d'innovation,
- de soutien de l'insertion par l'activité par l'économie,
- de gouvernance avec le renouvellement du PTI à envisager pour fin 2020,
- d'accompagnement des publics prioritaires, et notamment les bénéficiaires du RSA.

En s'appuyant sur les mesures et les cofinancements offerts par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou par le Fonds social européen ainsi que sur un partenariat fort avec les signataires du PTI, de nouveaux outils sont imaginés et devraient se concrétiser en 2020.

A ce titre, la réduction des délais pour l'orientation des bénéficiaires du RSA a commencé à se mettre en place en 2019 avec l'expérimentation de plateformes d'orientation associant les professionnels des secteurs social et de l'emploi pour mieux appréhender les besoins de chaque bénéficiaire et l'aider dans son parcours de retour vers l'emploi.

LES CHIFFRES CLÉS

Le Revenu de Solidarité Active

- **7 997** foyers perçoivent le RSA
- **Plus de 46,5 M€** d'allocations RSA financés par le Département
- **3 872** contrats d'engagement réciproque (CER) étudiés pour validation et 5 856 CER actifs, concernant 8 940 actions d'insertion différentes
- **204** aides à l'insertion des bénéficiaires du RSA accordées



LES ACTIONS

Une proximité accrue

Une quinzaine d'épiceries sociales permettent aux personnes les plus démunies de se nourrir. Au total, plus de 2 512 foyers ont bénéficié d'une aide alimentaire dans les Landes.

Le projet de « l'Estanquet des familles » à Dax permet à la fois d'éviter les gaspillages et d'aider encore plus de familles en difficultés alimentaires par la redistribution de 2 129 repas en 2019.

La plateforme Solutions Mobilité qui a vu le jour en avril 2016 dans les secteurs du Seignanx, du Grand Dax, d'Orthe et Arigans, a consolidé l'accompagnement des publics dans la prise en charge de leur mobilité pour faciliter leur autonomie

socio-professionnelle.

Un nouveau garage solidaire géré par l'association Landes Insertion Mobilité situé à Pontonx-sur-l'Adour est en projet et devrait donner lieu à subvention en 2020 dans le cadre d'une action mobilité liée à la Stratégie Nationale et au soutien du Département pour des aides sur un secteur non pourvu.

Soutien aux initiatives environnementales

Les 3 structures Landes Partage, Landes Ressourcerie et Voisinage continuent à développer leur activité recyclerie favorisant ainsi l'insertion de plusieurs personnes en difficulté.

L'apport du Fond social européen (FSE)

Le Département des Landes et l'Europe s'engagent pour faciliter l'insertion des personnes les plus défavorisées. 45 opérations ont été programmées sur la période de subvention globale 2014-2020 dont 11 se sont poursuivies en 2019.

Près de 4 388 personnes ont bénéficié des actions cofinancées par le FSE depuis 2015. Sur l'ensemble des personnes ayant achevé une action, 3 015 ont connu une amélioration de leur parcours en obtenant une qualification, en s'inscrivant dans une formation ou en trouvant un emploi soit 68 % des participants.

Suite à l'attribution de la seconde subvention globale FSE d'un montant de 1,75 M€, 11 actions ont démarré en 2019.



Le Département soutient les actions de Solutions Mobilité en faveur de l'insertion

LES CHIFFRES CLÉS

- **3 718** foyers ont bénéficié d'une aide du Fonds départemental d'Aide Financière aux Familles dont 1 076 au titre de l'accès au logement
- **37 056** personnes ont bénéficié d'un accueil (téléphonique, rendez-vous, visite à domicile) par les travailleurs sociaux du Département
- **481** familles ont été accompagnées par les conseillères en économie sociale et familiale

LES ACTIONS (SUITE)

En décembre, 5 appels à projets ont été lancés sur les dispositifs suivants :

- Faciliter la levée des freins des personnes les plus en difficulté au cours de leur parcours, levée les freins à la mobilité (externe) ;
- Mobiliser les employeurs et des entreprises landaises dans les parcours d'insertion ;
- Coordonner la politique départementale d'insertion (interne) ;
- Soutenir les projets sociaux innovants – e-inclusion départementale : expérimentation d'une plateforme numérique d'insertion (interne) ;
- Assistance technique (interne).

Les clauses sociales

Dans le cadre de la nouvelle programmation FSE 2019-2021, le Département a créé un 2^e poste de facilitateur de clauses sociales. Son rôle est d'accompagner par convention des donneurs d'ordre publics ou privés, sur la mise en œuvre et le suivi des marchés clausés. En 2019, 5 conventions de partenariat ont été signées avec l'agglomération de

Dax, la ville de Dax, le bailleur social XL Habitat, le SYDEC et l'entreprise Valorem.

Cela représente plus de 60 marchés clausés pour un volume d'heures d'insertion de plus de 85 000 heures à destination des publics en difficulté d'insertion socio-professionnelle. Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui accompagnent ces publics sont les partenaires privilégiés des entreprises dans la mise en œuvre de leurs engagements au regard de la clause sociale.

L'insertion par l'activité sociale

Les travailleurs sociaux du Département mettent en place des actions collectives permettant de travailler sur le lien social, la confiance en soi ou la valorisation des compétences. Destinées aux bénéficiaires de minima sociaux pour lesquels des freins ont été identifiés (manque de confiance, isolement, difficultés budgétaires, administratives, problème de santé...), ces ateliers s'inscrivent dans un parcours global d'insertion.

Des actions spécifiques telles que le « Café du lundi » se sont développées dans l'ensemble du Département. Elles aussi animées par des travailleurs sociaux, elles visent à lutter contre l'illectronisme et à faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Le logement social

Le Département soutient les opérations menées par XL Habitat, gestionnaire de l'ensemble des logements sociaux du département.

372 nouveaux logements ont été construits en 2019 pour un montant d'1,27 M€ et 120 réhabilités pour 0,9 M€.



LES ACTIONS (SUITE)



Formation dans le cadre de l'AEJ-XL (Accompagnement par l'emploi des Jeunes) pour des jeunes en difficulté d'insertion



**SOUTENIR L'ACTIVITÉ
& L'EMPLOI** 30 - 39



L'Agrocampus
a ouvert ses portes
à Haut-Mauco le 18 novembre

- Le développement industriel et artisanal** 32
- Les Laboratoires des Pyrénées et des Landes** 33
- Tourisme et thermalisme** 34
- Agriculture** 36
- La filière bois et forêt** 37
- Le domaine départemental d'Ognoas** 38
- L'économie sociale et solidaire** 39

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL

LES ACTIONS

Agrolandes : un premier pas vers l'agriculture et l'agroalimentaire de demain

L'Agrocampus, première pierre et centre névralgique du technopôle Agrolandes, a ouvert ses portes le 18 novembre à Haut-Mauco.

Sur 1 600 m², avec ses 17 bureaux de 22 m², ses 8 ateliers de 50 m², un espace de bureaux-partagés et une salle de réunion modulable de 150 m², la pépinière accueillera à terme 26 jeunes entreprises ou start-up dans les domaines dédiés à l'innovation agricole, la valorisation des coproduits agro-industriels, les nouvelles productions agricoles, la gestion raisonnée de l'eau ou les énergies renouvelables.

Construit par Nathalie Larradet (NL Archi) ce bâtiment, doté d'un atrium bioclimatique, accueille l'équipe du GIP Agrolandes qui assure l'animation de la pépinière et fédère les entreprises partenaires au sein du GIE Agrolandes Entreprises. En 2019, les groupes thématiques ont permis des

avancées sur les thématiques liées à la valorisation des viscères de poissons ou encore sur la gestion raisonnée de l'eau par les agro-industriels. Le parc d'activités a vu ses travaux d'aménagement commencer en septembre.

Atlantisud, en plein développement

L'année 2019 restera sûrement dans l'histoire de ce parc d'activités comme celle de la maturité. La ZAC commercialisée depuis 2008 à Saint-Geours-de-Maremne est désormais une vitrine du développement économique des Landes. Cet espace attire tout aussi bien des entreprises landaises que des leaders nationaux, soucieux de trouver une localisation proche des grandes voies de communication.

Avec 11 hectares vendus en 2019, le seuil des 100 000 m² construits franchi, près de 900 salariés employés sur site, Atlantisud s'affirme aujourd'hui comme l'une des zones d'activité majeures dans le paysage économique landais et aquitain.

Consécration ultime de cette attractivité, trois entreprises récipiendaires des prix néo-aquitains de l'année dans les Landes sont installées à Atlantisud. Et l'une d'elles a été hébergée dans la pépinière Domolandes.

2020 verra la matérialisation de nombreux projets en cours de construction, en particulier l'implantation d'Elis, leader français et européen de la blanchisserie industrielle. Par ailleurs, le syndicat mixte Atlantisud a livré un nouvel espace de 212 m² à usage de bureaux dans les locaux exploités par la société publique locale Domolandes. Celui-ci jouxte l'Espace Construction Virtuelle.



LES ACTIONS (SUITE)

La ZAC de l'Hermitage-Northon

Les travaux d'aménagement de la ZAC de l'Hermitage-Northon à St Martin de Seignanx se poursuivent. Cette opération confiée par le syndicat mixte d'aménagement des parcs d'activités du Seignanx à la SATEL proposera à terme 33,8 hectares cessibles aux entreprises.



Elis

Foncier: 3,1 hectares
Bâtiment: 10 000 m²
Investissement: 20 M€ mobilisés par l'entreprise
Salariés: 140 salariés dès l'ouverture, prévue en juin 2020, puis 250 à plein régime en juin 2021

0,1 M€

LES LABORATOIRES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES

En 2013, l'Assemblée départementale s'est prononcée pour le transfert du laboratoire départemental d'analyses des Landes dans un établissement public industriel et commercial, « Les Laboratoires des Pyrénées et des Landes » (LPL), constitué entre les Départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes. Leur objectif était de disposer d'un laboratoire régional, compétent et garant de la qualité, organisé autour de trois sites, Tarbes, Mont-de-Marsan et Lagor. Il emploie 327 personnes.

Accrédité Cofrac et doté des agréments ministériels, LPL intervient principalement dans les domaines de l'environnement (analyses eau, air, sol), de la sécurité sanitaire (contrôles sur les aliments d'origine animale ou végétale), de la santé animale (analyses obligatoire dans le cadre de la surveillance de la santé publique vétérinaire et de la lutte contre les maladies animales) ainsi que dans la recherche et développement.

LE CONTEXTE

Pour maintenir son positionnement et faire encore progresser ses filières, le Département a engagé en 2019 la révision de son Schéma départemental du tourisme et du thermalisme (SDTT). En effet, depuis la loi NOTRe, les conditions d'exercice de la compétence tourisme ont évolué, avec une compétence « partagée » entre l'État et les différents échelons de collectivités. À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional a adopté en juin 2018 son Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Des conventions d'objectifs doivent être signées entre la Région et chacun des Départements, ainsi qu'avec les établissements publics de coopération intercommunale volontaires. Par ailleurs, la Région a voté en décembre 2019 un nouveau règlement d'aide au tourisme.

Cette révision du SDTT a donc été engagée, en concertation avec les professionnels et collectivités locales, sur les axes et les moyens d'intervention en matière de développement. Différents temps d'échange et de concertation se sont déroulés au second semestre 2019, qui permettront de porter à la connaissance de l'Assemblée départementale les nouvelles orientations en matière de politique de développement du tourisme et du thermalisme, lors des débats budgétaires 2020 :

- Axe 1: Structurer l'offre et enrichir l'expérience client;
- Axe 2: Accompagner le développement touristique territorial, monter en compétence et gagner en compétitivité;
- Axe 3: Partager une vision d'avenir et « marketer » la destination;
- Axe 4: Adapter l'organisation touristique départementale et travailler en mode projet, notamment avec la Région.

Le Département a donc décidé de s'accorder avec le Conseil régional et avec les communautés de communes ou d'agglomération pour agir de façon coordonnée et complémentaire.

Ainsi, le travail de concertation devra se poursuivre courant 2020 avec la Région afin de travailler sur une convention entre les deux collectivités et, par voie de conséquence, définir un nouveau règlement d'aides au tourisme et au thermalisme.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses et subventions

Près de **1,94 M€** d'aides au Comité départemental du tourisme

53 5000 € de participation du Département au fonctionnement du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Landes de Gascogne

53 000 € de participation statutaire au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain

Plus de **62 000 €** d'aides pour 5 opérations de modernisation ou de création d'hébergements

Près de **72 000 €** pour la rénovation d'équipements touristiques, pour un total de plus d'**1,6 M€** de travaux subventionnables

27 dossiers d'accompagnement au développement de projets et à l'organisation locale du tourisme (94 000 €)

LES ACTIONS



Marque Landes

Un comité stratégique de marque, réunissant le Département, le Comité départemental du tourisme, les EPCI et les chambres consulaires, a souhaité agir pour renforcer l'attractivité et la dynamique de développement des Landes autour d'une stratégie concertée, d'une identité et de messages communs.

Après la réalisation en 2018 d'une première étude de notoriété, d'attractivité et d'image sur les Landes, une étude de définition d'une marque territoriale a été conduite en 2019. Le comité stratégique a décidé fin 2019 de déployer cette marque « Landes » en 2020, en cofinancement Département (50 %), EPCI (40 %) et chambres consulaires (10 %).

Projets structurants

Des projets portés par les syndicats mixtes à vocation touristique Landes Océanes, de Moliets et d'Arjuzanx ont poursuivi leur déroulement, avec respectivement :

- La tenue d'un jury citoyen, qui s'est prononcé très majoritairement en faveur du complexe résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse (ZAC du Sparben) ;
- La consultation d'opérateurs (investisseurs et exploitants) pour l'implantation d'un établissement hôtel/spa à Moliets-Plage ;
- La faisabilité d'implantation d'une aire de camping-cars et d'un village touristique d'ecolodges autour du lac d'Arjuzanx, avec accueils/visites de repérage par des opérateurs spécialisés.

Tourisme gourmand

La filière « tourisme gourmand », l'une des priorités du Comité départemental du tourisme, est entrée en phase de développement en 2019 avec :

- La constitution d'un réseau de 132 ambassadeurs pour 141 adresses gourmandes (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, artisans et commerçants) ;
- Le premier Forum du tourisme gourmand, en septembre à Hagetmau, regroupant plus d'une centaine d'intervenants ;
- L'opération événementielle « L'Automne Gourmand des Landes », conduite en partenariat avec Qualité Landes, les chambres consulaires et le réseau des offices de tourisme du département, de fin septembre à fin novembre, afin de dynamiser les activités en arrière-saison.



AGRICULTURE

LE CONTEXTE

Le Conseil départemental est un partenaire privilégié des agriculteurs landais. Son action vise à concilier la nécessité de préserver l'environnement, soutenir les politiques de qualité génératrices de valeur ajoutée, développer les circuits de proximité et encourager l'agriculture en CUMA et les structures professionnelles pour participer à un aménagement harmonieux du territoire rural. Le Département sait aussi être réactif face aux crises qui ont secoué l'agriculture landaise avec des aides à la filière bovine et la filière kiwi touchées par les aléas climatiques, ainsi que des aides attribuées dans le cadre de l'action sanitaire.

LES ACTIONS

LES CHIFFRES CLÉS

■ **1 M€** d'aides pour les investissements dans les filières agricoles représentant 350 dossiers votés en Commission permanente (hors plan de soutien élevage, hors ressource en eau, hors conventions Agriculture/Environnement et hors fonds Agriculture Durable)

■ **1,59 M€** en direction des 59 structures agricoles pour la promotion des produits agricoles, l'appui technique et l'animation en milieu rural

Une agriculture respectueuse de l'environnement

Les actions du Département pour la protection de l'environnement dans les activités agricoles s'organisent selon trois axes: un volet gestion des effluents dans l'élevage qui consiste à soutenir les petites et moyennes exploitations agricoles qui réalisent les investissements environnementaux et de biosécurité; un volet protection de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires en partenariat avec les plans d'actions territoriaux sous la maîtrise d'ouvrage des syndicats d'eau potable compétents; et le renforcement de la ressource en eau à travers le financement de réserves foncières et d'études préalables pour des ouvrages d'intérêt départemental ainsi que des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des barrages.

Une ferme Landes de qualité

Le Département accompagne les projets d'investissement des producteurs (filières bovines, poney landais, canards fermiers à foie gras, asperges, kiwis, armagnac, agriculture biologique et transformation à la ferme) s'engageant dans une démarche qualité, en vue de l'obtention de signes officiels de qualité et d'origine. Il poursuit son soutien à la promotion des produits de qualité sous signe officiel, en lien avec la certification d'origine garantie d'authenticité, notamment par le biais de l'association Qualité Landes.



Ancrage territorial de l'alimentation

■ Plan alimentaire départemental territorial

Une étude relative à la faisabilité de plateformes d'approvisionnement local (légumeries) a été lancée en 2019. Elle vient en complément de la plateforme Agrilocal 40 et montre l'engagement du Département sur ces thématiques.

■ Etal40

Deux sites d'espaces tests agricoles pour quatre candidats ont été réalisés. Il s'agit de mettre des parcelles à disposition de futurs maraîchers afin qu'ils testent la validité de leur projet professionnel pendant trois ans. Un investissement global de 0,37 M€ en 2019.

La plateforme **Agrilocal40** met en relation les producteurs locaux et les professionnels de la restauration collective. Elle compte 260 adhérents dont 98 acheteurs publics.

Préserver l'équilibre de notre territoire

Le Conseil départemental poursuit son accompagnement pour le maintien d'une agriculture familiale en conservant un nombre important d'agriculteurs et une répartition harmonieuse des exploitations sur le territoire avec notamment un dispositif d'aides en faveur des jeunes agriculteurs. La poursuite des aides aux investissements en CUMA et aux coopératives s'inscrit notamment dans le cadre du Programme de développement rural aquitain (PDRA) et de la mise en œuvre du FEADER 2015-2020.

La solidarité envers les agriculteurs et éleveurs a été maintenue avec l'enveloppe consacrée au plan de soutien à l'autonomie alimentaire des élevages touchés par les aléas climatiques, avec un montant d'aides de 0,35 M€ pour 256 dossiers.

LE CONTEXTE

Les dernières parcelles forestières détruites par la tempête Klaus financées dans le cadre des aides nationales, régionales et européennes sont en cours d'achèvement de reboisement. Les efforts conjoints des propriétaires, des entreprises de travaux, des services de l'Etat et les engagements du Conseil départemental ont contribué à la reconstruction de plus de 150 000 hectares. Ce travail permet d'assurer la pérennité de la ressource en bois du massif.

LES ACTIONS

La construction bois

La volonté est forte pour que les nouvelles constructions et les restructurations portées par la collectivité utilisent préférentiellement le bois comme matériau. Le Village Landais Alzheimer par exemple qui ouvrira ses portes en 2020 à Dax a nécessité 650 m³ de bois 100 % en pin maritime contribuant de fait, au stockage d'un volume équivalent de carbone.

Sylv'Adour

Le programme Sylv'Adour, co-financé avec l'Ademe, a pour objectif la remise en production forestière des parcelles en déshérence sur le secteur Sud-Adour. Le Département reste le garant des équilibres entre l'agriculture, la forêt, l'environnement et les projets de développement du territoire.

Les chênaies de l'Adour

L'effort financier consenti pour la reconstitution des chênaies de l'Adour en territoire communal débuté il y a 40 ans et toujours en cours a permis de conserver durablement ce formidable patrimoine.

Valoriser le liège

De plus, pour valoriser le maximum de ressources de qualité issues des forêts et développer les initiatives pourvoyeuses

d'emplois, le Département soutient financièrement des associations de propriétaires, d'industriels et de chercheurs qui développent les produits biosourcés comme le liège. À ce titre, un projet de développement de la subériculture (chêne-liège) a été lauréat d'un programme national de financement proposé par le ministère de la Transition écologique; il contribuera à augmenter cette production tout en préservant une diversité biologique et un paysage typique des pinèdes de la côte.

LES CHIFFRES CLÉS

Regroupement de la petite propriété, reconstitution après la tempête Klaus
9 100 ha reboisés grâce au financement d'une animation technique par le Conseil départemental



LE CONTEXTE

Le Domaine départemental d'Ognoas est un site touristique, agricole et viticole avec un important patrimoine bâti restauré, une forêt de 300 hectares et une exploitation agricole comprenant une surface viticole de 50 hectares. Au cœur du Bas Armagnac, il ouvre ses portes toute l'année pour faire découvrir ses Bas-Armagnacs millésimés, ses Flocs de Gascogne, ses chais et son alambic bicentenaire.



LES ACTIONS

Récolte et production

L'année 2019 est une année de récolte céréalière correcte avec une recette de 130 000 €. La récolte viticole a été impactée par les gelées printanières du mois de mai. La perte des récoltes s'élèvent à 30 %. Le rendement s'élève à 55 hl/ha contre 70,40 hl/ha en 2018. Contrairement à l'année 2018, il n'a pas été fabriqué de Floc de Gascogne AOC en 2019. Les ventes de bois ont généré une recette de 78 500 €.



Accueil touristique

4 029 personnes ont visité le domaine en 2019 contre 3 762 en 2018, avec une hausse sensible au mois d'août. Les visites de groupes ont été plus nombreuses qu'en 2018.

Le domaine comporte deux gîtes en location, deux métairies du XVIII^e siècle. Dans le cadre de sa valorisation touristique, un programme de restauration des métairies pour les transformer en hébergements a été défini. L'agrandissement du parc de gîtes n'est qu'une

première étape de la réflexion globale sur le développement et le renforcement de l'attractivité touristique du Domaine d'Ognoas à laquelle est associée la valorisation du site central dédié au « spiritourisme » et aux produits landais sous signe officiel de qualité.



LE CONTEXTE

L'Assemblée départementale a poursuivi en 2019 le plan de développement de l'économie sociale et solidaire adopté en 2018.

Afin d'articuler de façon optimale les interventions du Département avec la Région Nouvelle-Aquitaine, « pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional », une convention de partenariat a été approuvée lors du vote de la DM2-2019.

LES ACTIONS

Favoriser l'achat public durable

Des travaux ont été initiés avec l'Association aquitaine des Achats Publics Responsables (réseau « 3AR ») et le Département a signé la Charte nationale de l'Achat Public Durable. Elle a « pour but de symboliser l'engagement volontaire d'une administration ou d'un organisme public en faveur de l'achat public durable. L'administration ou l'organisme inscrit dès lors sa politique d'achat dans une démarche de progrès. »

Accompagner les dynamiques de coopération

Le Département accompagne les territoires et les acteurs de l'ESS dans la mise en œuvre de démarches collectives et

de dynamiques de coopération et/ou de mutualisation en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale. Deux projets ont été sélectionnés et feront l'objet d'un soutien financier de la collectivité pendant 3 ans.

■ Le restaurant Metroloco à Tarnos

Le projet est porté par un collectif de jeunes entrepreneurs regroupés dans la Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) Interstices. Il s'agit d'un restaurant géré sous un modèle coopératif et proposant essentiellement des produits locaux. Cet outil a vocation à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et le développement des circuits alimentaires de proximité en croisant les dynamiques locales en matière de jeunesse, de création d'activités, d'insertion profes-

sionnelle et de circuits courts alimentaires.

■ L'atelier de fabrication

La Smalah/Grenier de Mézos

Fruit du partenariat entre le Grenier de Mézos et l'association La Smalah, l'atelier est un espace de fabrication d'objets et de mobiliers à partir des invendus de la recyclerie du Grenier de Mézos. Sur le plan économique, il s'adresse aux entreprises locales avec la mise à disposition de machines à commandes numériques rares sur le territoire comme une imprimante 3D ou une découpeuse laser.

Le projet permet également de mettre en réseau différents profils d'artisans. À cela s'ajoute une dimension éducative : des jeunes vont pouvoir se former au contact des artisans.

Visite et inauguration de l'atelier de fabrication le 8 novembre



AMÉNAGER LE TERRITOIRE

40 - 49





Voirie et équipements 42

Développement local 44

**Eau potable,
assainissement et prévention des déchets 46**

Aménagement numérique 47

Le SDIS 48

Déploiement de la fibre optique à Morcenx-la-Nouvelle.
Objectif : les Landes 100 % fibre optique en 2022

VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS

LE CONTEXTE

L'entretien, la sauvegarde et la modernisation du réseau routier constituent un enjeu majeur en termes d'attractivité, de sécurité et d'activité économique.

Parmi les dépenses habituelles consacrées par le Département à l'entretien et au maintien du patrimoine routier (4290 km de routes départementales), 233 km de chaussées ont été renouvelés en 2019 en recherchant l'utilisation de techniques moins consommatrices d'énergie et de ressources naturelles ou innovantes, pour un montant de 11,61 M€ avec l'objectif de concilier les enjeux de sécurité et de confort.

LES ACTIONS

Études

Des études de circulation ont identifié que des améliorations de l'entrée Est de Mont-de-Marsan, mais également à l'ouest à Coumassotte, sont urgentes pour fluidifier ces lieux de congestion quotidienne, l'engorgement n'allant que s'accentuer. Elles vont être engagées dès 2020. Les conventions relatives aux opérations prévues au Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), à savoir, le demi-diffuseur complémentaire BARO/RD817 et le demi-diffuseur de Carresse

Cassaber entre l'A64 et la RD29 ont été respectivement signées les 5 et 7 novembre 2019 et celle hors PIA concernant la complétude de l'échangeur BARO/RD19 est en cours de signature.

Contournement du port de Tarnos

L'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet ont été obtenues, les dernières acquisitions foncières sont en cours de finalisation et la consultation des entreprises a

été effectuée. Les travaux devraient débuter en 2020.

Lutte contre le bruit

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été approuvé après consultation du public. Ce document définit les actions à mettre en œuvre.

La RD 30, entre les Arbouts et Artassenx, fait l'objet d'une rénovation qui a débuté en fin d'année avec **une technique innovante de retraitement en place à froid de la chaussée, économique en énergie et sans poussière**. Elle permet de valoriser les matériaux du site et ne génère pas de déchets de chantier.



LES ACTIONS (SUITE)

Sécurité routière

L'effort engagé depuis plusieurs années pour la réfection des chaussées, en particulier de 4^e catégorie, s'est poursuivi avec un renouvellement de 233 km de chaussées.

8 opérations d'amélioration de l'infrastructure réparties sur le territoire ont été réalisées.

De plus, le Département a consacré 2,22 M€ à l'aménagement de 9 traverses d'agglomération en accompagnement des communes concernées.

1,29 M€ a été consacré au renouvellement du plan d'entretien de la signalisation horizontale, conformément aux dispositions du plan départemental d'entretien de la signalisation horizontale adopté par le Département en 2017.

Inondations / Circulation des poids lourds

Suite à la longue période d'inondations en fin d'année, des désordres sont apparus sur le remblai supportant la RD10 entre Gousse et Pontonx-sur-l'Adour ayant conduit à limiter la circulation aux véhicules d'un poids inférieur à 7,5 tonnes.

L'entretien courant

Pour l'entretien courant, le Département met tout en œuvre pour concilier les enjeux de sécurité et de confort au regard de l'usage de chaque catégorie de voie.

En 2019 un montant global de 3,51 M€ a été consacré aux dépenses de logistique des services, de location de véhicules, des fournitures et des travaux d'entretien des chaussées et de fauchage des dépendances.

44 ouvrages d'art ont fait l'objet d'un programme d'entretien courant à hauteur de 765 000 € et 255 000 € ont été consacrés à l'achèvement des travaux de réfection du pont de Classun.

Le nouveau pont du Bahus entre Buanes et Classun



DÉVELOPPEMENT LOCAL

LE CONTEXTE

Le Département engagé dans la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs

Le Département accompagne les investissements portés par les collectivités locales et leurs groupements afin d'assurer un développement équilibré et solidaire du territoire.

Un des leviers de cette action est le Fonds de développement et d'aménagement local (FDAL) qui participe aux investissements des communes et intercommunalités tant en matière d'équipements, de maintien du commerce de proximité que du développement des services à la population.

1,50 M€ ont ainsi été alloués en 2019, un effort conséquent qui illustre l'entrée en vigueur du nouveau dispositif départemental en faveur de la **revitalisation des centres-villes et centres-bourgs** avec **600 000 € alloués** pour cette première année.

Ce dispositif est le fruit d'une concertation menée dès 2018 avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires sensibles aux problématiques de dévitalisation de nos centralités. Elle a notamment permis d'aboutir à un partenariat entre le Département et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et Consignations), cette dernière s'engageant par convention signée le 29 novembre 2019 à abonder l'aide départementale à la réalisation des plans de référence des centralités de proximité, feuilles de route pour la conduite d'actions cohérentes en matière de revitalisation.

Pour 2020, cet engagement fort auprès des communes sera poursuivi avec un renforcement significatif de l'effort financier départemental en faveur des investissements qui résulteront des plans de référence.

LES ACTIONS

Revitalisation des centres-bourgs

En 2019, le Département a accompagné la mise en œuvre des premiers plans de revitalisation : la restructuration des halles de Dax et le réaménagement du centre bourg de Mugron (soutien au projet de Pôle culturel et aux aménagements de la rue Bastiat et de la Place Bastiat en cœur de bourg).

Accessibilité des services au public

En cohérence avec les objectifs du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), le Département a participé à plusieurs projets :

- 2 projets de pôles de santé pluri professionnelle - Pôle territorial de Santé d'Aire-sur-l'Adour et Eugénie-les-Bains, et Pôle avancé de la MSP de Mimizan à Pontenx-les-Forges ;

- Développement des services à la population avec l'aménagement du CIAS de Mimizan et la construction de la halle du partage de Castets ;

- Maintien du commerce de proximité en milieu rural avec l'aide à l'aménagement de locaux commerciaux à Sainte-Marie-de-Gosse.

Locaux commerciaux à Sainte-Marie-de-Gosse



LES ACTIONS (SUITE)

Solidarité intercommunale

Le FDAL a soutenu à hauteur de 500 000 € les investissements des communautés de communes disposant des plus faibles ressources à travers le Fonds de solidarité intercommunal: amélioration des voiries intercommunales, réalisation ou requalification d'équipements publics tels que le gymnase de Villeneuve-de-Marsan ou la déchetterie de Moustey.



Aménagement du centre-bourg de Saint-Julien-en-Born

LES CHIFFRES CLÉS

Les aides aux collectivités landaises en 2019 au titre du fonds de développement et d'aménagement local ont représenté **1,5 M€** de crédits de paiement pour un total engagé de **1,66 M€** soit une hausse de 30 % par rapport à 2018.

En 2019, le Département participe également aux travaux d'aménagement des bâtiments communaux et à l'acquisition de matériel à hauteur de **1,5 M€** au titre du **fonds d'équipement des communes**.

Il alloue par ailleurs 0,5 M€ à l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales qui apporte à ses membres une assistance technique, juridique et financière.



Les halles de Dax
en travaux

EAU POTABLE, **ASSAINISSEMENT** ET PRÉVENTION DES **DÉCHETS**

LE CONTEXTE

Le Département soutient les collectivités compétentes dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif (1,35 M€), ces secteurs essentiels du service public pour lesquels les investissements sont considérables : schémas directeurs, travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, réseaux de collecte des eaux usées et création de stations d'épuration. Il accompagne financièrement les services gérés en régie et apporte également son soutien technique aux collectivités. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du développement des communes rurales et le respect des exigences réglementaires.

LES ACTIONS

Préservation et surveillance des aquifères

Le Département accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, assure le suivi qualitatif (85 sites) et quantitatif (141) des aquifères landais et le suivi des zones à protéger, action importante conduite en appui aux mesures d'accompagnement de la Convention Cadre « Agriculture et Environnement ». Il mène également des études qui visent à identifier et mieux appréhender le potentiel et la qualité des nappes aquifères. C'est dans ce cadre que le Département a lancé une opération afin d'approfondir la connaissance des caractéristiques de l'aquifère Oligocène dans le secteur de

Dax. Le maître d'œuvre retenu a effectué en 2019 les études nécessaires à la réalisation en 2020 d'un forage à 500 m de profondeur sur la commune de Mees.

Il soutient les collectivités, tant financièrement que techniquement, dans la mise en œuvre des études de délimitation des aires d'alimentation des captages rendues nécessaires lorsque la ressource est fragilisée par la présence de polluants.

Un soutien technique à l'assainissement collectif

Le Département apporte une assistance technique aux 53 communes éligibles au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il collecte pour le compte de l'agence de l'eau Adour-Garonne les données

de 197 systèmes d'assainissement collectif destinées à enrichir le Schéma directeur de données sur l'eau et procède aux validations d'auto-surveilance pour le compte des Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

Prévention des déchets

Le Département participe au développement de la prévention et de la collecte sélective des déchets ménagers.

- 228 000 € alloués aux collectivités en charge de cette compétence,
- 16 000 € consacrés à ses propres activités.



LE CONTEXTE

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le SYDEC est chargé de l'aménagement numérique des Landes conformément aux orientations définies par le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), voté en 2013 par l'Assemblée départementale. Un programme initial sur 10 ans (2017-2026) permettait la construction de 153 000 prises optiques en 2 phases (2017-2021 – 90 000 prises et 2022-2026 – 63 000 prises), pour un investissement total de 176 M€. L'arrêt du soutien financier de l'État pour la phase 2 du programme du Réseau d'Initiative Publique (RIP) sur la période 2022-2026, a conduit le Département à se saisir d'un nouveau dispositif AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) et a décidé, via le SYDEC, de consulter les opérateurs privés.

La mise en œuvre de l'AMEL a permis de reconsiderer l'objectif initial et d'envisager une desserte en très haut débit de 100 % des Landais en 2022. Le programme de déploiement a été reconfiguré avec 201 600 prises optiques identifiées (hors agglomérations) : le RIP raccordera 6 600 prises supplémentaires sur la 1^{re} phase du déploiement passant ainsi de 90 000 à 96 600 prises, les 105 000 prises restantes seront construites par l'opérateur retenu, la société Altitude Infrastructure.

Le Département des Landes a décidé de participer à l'accompagnement des EPCI dans la prise en charge du surcoût sur les premières années des prises additionnelles à construire et a voté, lors du Budget Primitif 2019, le financement complémentaire de 10 M€ permettant la construction des 6 600 nouvelles prises optiques qui n'étaient pas prévues dans le schéma initial.

LES ACTIONS

La desserte numérique améliorée

En 2019, le SYDEC a lancé les études de déploiement du réseau de fibres optiques pour 29 561 prises (pour un total cumulé qui s'élève désormais à 54 801). En ce qui concerne la montée en débit, le SYDEC a finalisé le programme avec l'améliora-

tion de la desserte numérique de 13 communes supplémentaires, liée à la troisième et dernière tranche (2 125 foyers supplémentaires). Concernant l'offre satellitaire, le dispositif d'aide à l'inclusion numérique est suspendu depuis le 1^{er} janvier 2019, l'État ayant lancé un dispositif national.

Exploitation et maintenance du réseau de fibres optiques

La SPL Nouvelle-Aquitaine THD mutualise les charges d'exploitation du réseau et propose aux opérateurs clients un potentiel de commercialisation de niveau régional pour sept départements. Le

potentiel du marché de la SPL est de 455 000 prises optiques dans les 3 années à venir. D'ores et déjà, plusieurs opérateurs ont contractualisé avec la SPL.

LES CHIFFRES CLÉS

Le montant total de l'investissement numérique s'élève à **265 M€**, dont **112 M€** pour le RIP sur la période 2017 – 2022 (avec un financement du Département de **35,20 M€**), et 153 M€ sur la période 2020 – 2022 pour la société Altitude Infrastructure



LE CONTEXTE

Le Service départemental d'Incendie et de Secours, établissement public à caractère administratif, est chargé d'assurer la prévention, la protection et la lutte contre les incendies, et concourt avec d'autres structures aux secours d'urgence. Son budget 2019 atteint 37,5 M€ dont 30,9 M€ de fonctionnement. La contribution départementale au fonctionnement, 19,6 M€, correspond à 63,4 % du budget de fonctionnement du SDIS.

LES ACTIONS

Les interventions

34 488 interventions en 2019, soit plus du double qu'en 2004, dont 82 % pour le secours à personne, 6 % pour les accidents sur la voie publique, 4 % pour les incendies et 8 % de divers. La montée en puissance du service est fortement liée à l'augmentation importante des interventions pour secours à personne.

Un renforcement des moyens humains

Face à l'importante croissance de l'activité du SDIS, le Département a décidé en novembre 2019 de porter la contribution du département au fonctionnement du SDIS à hauteur de 20,6 M€ dès le budget primitif 2020, soit 1 M€ supplémentaire. Principal objectif: accroître rapidement les effectifs de sapeurs-pompiers pour renforcer ce service public.



LES ACTIONS (SUITE)



LE SDIS* veille à la sécurité DES LANDAIS

*Service départemental
d'incendie et de secours

> Les équipes

1600 sapeurs-pompiers volontaires
270 professionnels dont 18 femmes
69 personnels administratifs et techniques

Un budget de fonctionnement de **31 M€** en 2019 (63 % assuré par le Département)

PRÉVENTION

Les sapeurs-pompiers doivent faire respecter la réglementation en matière de sécurité incendie : ils visitent les établissements recevant du public pour vérifier qu'ils sont en conformité (sortie de secours, portes coupe-feu, etc.).

> 60 centres d'incendie et de secours

638 véhicules roulants dont 182 véhicules dédiés aux feux de forêt, 73 VSAV (véhicules de secours et d'aide aux victimes), 57 fourgons incendie et 8 bras aériens ou échelles aériennes.

SECOURS

33 199 INTÉVENTIONS EN 2018

82% : **27 218** POUR LE SECOURS À LA PERSONNE
5,5% : **1 815** ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
4% : **1 349** INCENDIES
8,5% : **2 817** AUTRES (RISQUES TECHNOLOGIQUES ET CHIMIQUES)

A photograph of a group of young people dancing on a stage. The lighting is dramatic, with strong highlights and shadows. The dancers are in various poses, some with arms raised. The background is dark.

INVESTIR DANS LA JEUNESSE ET PROMOUVOIR LA CULTURE

50 - 61



Les collèges 52

Les parcours de jeunesse 54

Les pratiques sportives 56

La lecture publique 57

Les actions culturelles 58

Le patrimoine historique et culturel 60

Les Archives départementales 61

« Culture en herbe » est un des dispositifs
clés des politiques départementales
d'éducation artistique et culturelle

LE CONTEXTE

Les nouvelles projections démographiques de l'Insee pour les Landes prévoient un pic de fréquentation des collèges en 2021 puis une orientation à la baisse des effectifs à l'horizon 2030. Les divers scénarios restent à envisager avec prudence, notamment en raison de l'aléa lié aux migrations de population, dans un contexte où la population landaise continue d'augmenter (+ 4,4 % d'habitants entre 2011 et 2016). De plus, la conjoncture et l'action des politiques publiques menées par l'État et les collectivités pourraient aussi avoir une influence sur la dynamique démographique et les effectifs-collégiens: aménagement de l'espace et activités économiques (emplois), maintien et développement des services publics en milieu rural, maillage territorial et offre de formations pour tous les niveaux d'enseignement dans les Landes (écoles du 1^{er} degré, collèges et lycées, enseignement supérieur et recherche, etc.).



LES ACTIONS

Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) 2016-2020

Dans la perspective d'optimiser la planification et l'implantation des collèges, le Département travaille en partenariat avec les communes et les services de l'État; avec la Région Nouvelle-Aquitaine également, puisqu'elle est compétente en matière de transport scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017.

Dans le cadre du PPI qui régit l'intervention du Département au titre de sa compétence obligatoire, outre la poursuite de la construction du collège d'Angresse (ouverture à la rentrée 2020), plusieurs opérations d'envergure ont été achevées ou initiées en 2019: création classe ULIS - Danielle Mitterrand, Saint-Paul-lès-Dax; réfection ½ pension et construction de logements de fonction à Marie Curie, Rion-

des-Landes ; remplacement chaudière gaz et production d'eau chaude sanitaire à Lubet Barbon, Saint-Pierre-du-Mont; création plateau sportif à Cel le Gaucher, Mont-de-Marsan ; réfection plateau sportif à Jean-Marie Lonné, Hagetmau ; construction de logements de fonction à Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax; fin des travaux de sécurisation anti-attentats et travaux travaux d'accessibilité à Rion-de-Landes et Pouillon.



LES CHIFFRES CLÉS

- **10,18 M€** pour les travaux de restructuration des collèges
- **0,66 M€** pour les travaux de maintenance
- **0,31 M€** pour le renouvellement des équipements
- **0,42 M€** versé aux communes pour les équipements sportifs utilisés par les collèges
- **6,15 M€** de moyens de fonctionnement

« Objectifs 100 % local zéro gaspi » pour les collégiens landais

LES ACTIONS (SUITE)

La restauration scolaire dans les collèges

La loi EGALIM du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée, notamment d'offrir, à compter de 2022, au moins 50 % de produits durables ou sous signes d'origine de qualité dont minimum 20 % de produits bio.

Soucieux de garantir une politique plus juste et plus équitable en matière de restauration scolaire, le Département met en place un accompagnement accru des établissements, au travers notamment d'un partenariat avec les Laboratoires des Pyrénées et des Landes. Il fixe un tarif unique de référence (avant application d'éventuelles aides) et détermine la valeur de l'assiette permettant de recourir à l'achat de denrées de qualité et de répondre aux exigences réglementaires.

En outre, depuis 2015, le Département s'est fortement engagé en faveur d'une alimentation durable, de qualité

et de proximité, en encourageant le déploiement de la plateforme nationale Agrilocal dans les Landes. Celle-ci contribue au rapprochement entre les producteurs locaux et les acheteurs publics, - dont les collèges -, en facilitant la mise en relation de l'offre et de la demande.

Le numérique éducatif (2,81 M€)

En 2019, le Département a missionné un prestataire extérieur pour réaliser un état des lieux des usages et pratiques des collégiens avec les matériels qui leur sont prêtés et l'accompagner vers une nouvelle stratégie numérique pour les années 2020-2025.

Plus de 84 000 collégiens ont bénéficié du prêt d'un ordinateur portable depuis 2001



LES PARCOURS DE JEUNESSE

LE CONTEXTE

Si ses missions obligatoires en matière d'éducation portent essentiellement sur les collèges, le Département agit également de manière volontariste dans de nombreux autres domaines, valorisant ainsi l'égalité et l'accès au service public de l'éducation.

LES ACTIONS

Le Département mène une politique globale pour un meilleur aménagement de l'espace départemental et de la qualité du service public éducatif. Au-delà du soutien aux travaux réalisés dans les écoles (0,83 M€ alloués en 2019), le Département accompagne les territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives par l'octroi d'aides à l'évaluation des PEDT existants et le soutien apporté au Réseau Canopé Landes permettant de faciliter l'accès aux ressources pédagogiques.

La démarche éducative se poursuit au-delà de l'enseignement. C'est pourquoi le Département soutient tous ceux qui participent à l'offre d'activités et de loisirs pour les jeunes: communes, associations, parents.

Alléger les frais de scolarité (1,81 M€)

À l'approche de 2022, où les tous les services de l'État devront être joignables par nos concitoyens par voie dématérialisée, le Département met en place des services

dématérialisés à l'attention des familles. Avec le portail <http://mesdemarches.landes.fr>, elles peuvent demander:

- les équipements individuels mobiles (EIM) dans le cadre de l'opération « un collégien, un ordinateur portable »,
- une bourse départementale, l'aide au transport des internes, le chèque Sport, la prime d'entrée en apprentissage et la demande d'aide à la complémentaire santé.

mesdemarches.landes.fr

Un nouveau service proposé aux collégiens pour la rentrée 2019

- > Bourse départementale,
- > Allocation de transport pour les internes,
- > Chèque sport,
- > Prêt d'un ordinateur portable ou d'une tablette (selon le collège)



Les Actions Jeunesse et Sports

DL
Département des Landes

LES CHIFFRES CLÉS

Les aides aux familles

- **0,98 M€** pour favoriser l'accès de tous aux vacances, activités et loisirs
- **2 522** bons vacances attribués aux familles (2 144 enfants de 4 à 17 ans) représentant 17 983 journées .
- **0,26 M€** pour les actions en faveur de l'engagement des jeunes : aide au permis de conduire et à la formation des animateurs socio-culturels.



LES ACTIONS (SUITE)

Gratuité des transports scolaires

Fin 2019, 21 600 élèves ayant droit inscrits au service de transport scolaire régional bénéficient de la gratuité des transports prise en charge par le Département. Ceci représente pour les familles landaises une économie moyenne de 100 euros par élève et par an.

En application d'un conventionnement conclu en 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, il a été décidé que le Département opérerait un remboursement unique auprès de la Région, seule solution adaptée en termes de gestion ainsi que de lisibilité pour les familles des élèves transportés.

Aussi, au titre des années sco-

laires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 :

- les familles justifiant du statut d'ayant droit du service régional de transport scolaire n'auront pas à régler le coût de l'abonnement délivré par les services de la Région ;
- le Département se substituera aux ayant-droits des transports scolaires dans le paiement de la tarification régionale applicable.

Favoriser les formations universitaires et les activités de recherche (0,60 M€)

Le Département poursuit ses partenariats avec les universités afin de poursuivre l'élargissement de l'offre universitaire dans les Landes : Mont-de-Marsan accueille l'antenne

landaise de l'École supérieure du professorat et de l'éducation - ESPE (rattachée à l'Université de Bordeaux) ainsi que trois départements de l'IUT de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'Institut du Thermalisme a étendu ses actions sur l'agglomération dacquoise avec la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES).

Des programmes de recherche appliquée réalisés par les universitaires en complémentarité des actions d'enseignement sont encouragés par le Département, sous forme d'allocations aux étudiants chercheurs et d'aides pour l'organisation de manifestations d'importance scientifique. Le Département cherche à

nouer des partenariats universitaires pour renforcer le lien entre les activités de recherche et les filières agricoles et industrielles présentes sur le territoire.

LES CHIFFRES CLÉS

Enseignement supérieur

- **0,60 M€** pour développer l'enseignement supérieur et la recherche
- **1,5 M€** d'autorisation de programme pour la réalisation d'une halle très haut débit sur le site de l'IUT de Mont-de-Marsan (co-financée avec l'UPPA, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Mont-de-Marsan Agglomération). Livraison fin 2019

La chaire « bois » en partenariat avec l'UPPA, l'IUT de Mont-de-Marsan et Agrolandes

De 2019 à 2024, cette chaire qui bénéficiera d'une contribution départementale de 100 000 €/an, portera sur le développement de la qualité du bois, de composites à base de bois et de fibres naturelles, en relation avec la valorisation d'effluents et de coproduits des filières régionales agricoles, agro-industrielles et de la chimie verte. Une démarche de Recherche & Développement qui s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire et de transfert industriel, en partenariat avec les entreprises adhérentes au GIP Agrolandes.

LES PRATIQUES SPORTIVES

LE CONTEXTE

Le Département des Landes est, avec une licence sportive pour trois habitants, le premier département sportif de France. C'est cette vitalité que l'Assemblée départementale souhaite entretenir en soutenant la cinquantaine de comités départementaux et structures sportives ainsi que les manifestations sportives organisées toute l'année.

La pratique sportive est également facilitée grâce au dispositif « Profession Sport et Loisirs Landes » permettant de mutualiser et de structurer l'emploi sportif.

Cette dynamique sportive associée à l'existence de deux clubs de rugby professionnels et d'une équipe féminine de basket évoluant en Ligue Professionnelle et en EuroCoupe, contribuent à la valorisation des pratiques sportives et de l'image sportive du département.

Les Landes, « Terre de Jeux 2024 »

Fin 2017, les communes de Capbreton, Hossegor, Seignosse, la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud et le Département des Landes ont candidaté ensemble pour accueillir les épreuves de surf. Malgré l'échec de la candidature, la synergie du travail mené a permis de positionner le territoire comme terre d'accueil du haut niveau (compétition et préparation) et a su créer de nouvelles dynamiques, fédérer les acteurs et les territoires autour d'enjeux communs. Ainsi, en 2019, le Département a soutenu l'USEP dans l'organisation de « classes olympiques » pour des élèves du 1^{er} degré.

Avec l'appui du Comité départemental olympique et sportif (CDOS), le Département a été labellisé « Terre de Jeux 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce label, également obtenu par 8 communes landaises, permet aux lauréats de s'appuyer sur les outils de communication de Paris 2024 et de participer aux manifestations organisées par ce dernier.

Au-delà de ce label, le Département cherche à promouvoir les Landes comme un territoire privilégié pour le sport et notamment la pratique de haut niveau, l'accueil des événements d'envergure internationale, l'accueil des équipes nationales en préparation ou l'accompagnement des futurs talents, tout

en poursuivant son travail de fond avec les comités sportifs départementaux et les acteurs locaux (collectivités, clubs).

Favoriser la pratique sportive

Dans le cadre du Pack XL Jeunes, le Département propose aux collégiens de 6^e un chèque sport. Versée directement aux familles concernées, cette aide concerne les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive, ainsi que les associations sportives scolaires relevant de l'UNSS et situées dans les Landes.

Appels à projets « Sport Santé »

Depuis 2018, le Département lance des appels à projets « Sport Santé » pour répondre aux attentes des usagers et aux

besoins en matière de prévention par le sport. L'association Hope Team East de Capbreton et la commune de Rion-de-Landes sont respectivement les lauréats des éditions 2018 et 2019.

Dispositif PEPS

Le Département participe également au déploiement du dispositif PEPS (prescription d'exercice physique pour la santé). Conduit par l'association EFFORMIP, il consiste en la mise en place d'activités de promotion de l'activité physique auprès du public, l'accompagnement et la mise en réseau des porteurs de projets et l'organisation de formations à destination des éducateurs sportifs.

LES ACTIONS

LE CONTEXTE

LES ACTIONS

LES CHIFFRES CLÉS

- **126** bibliothèques ou médiathèques
- **1 223 471** documents prêtés aux médiathèques des Landes
- **46 475** personnes ont emprunté au moins un document dans l'année

La Médiathèque départementale (MDL) soutient au quotidien le développement des médiathèques dans les Landes. Elle accompagne les collectivités dans l'identification des besoins des publics, le montage des projets et la gestion au quotidien.

Elle contribue à impulser ou accompagner des actions dans les médiathèques locales, afin de fédérer un réseau évolutif et attentif aux attentes des usagers.

Accompagner les projets

En 2019, la MDL a accompagné une quinzaine de collectivités dans leur projet de construction, de rénovation ou de réaménagement de médiathèques. Elle travaille également avec les nouvelles communautés de communes issues des fusions à la définition de leurs axes de développement en matière de lecture publique.

312 407 € ont été affectés à l'aide à la création de médiathèques.

Former, animer le réseau

379 bibliothécaires ont suivi une formation dispensée par la Médiathèque départementale. Les formations permettent de consolider l'offre, de développer de nouveaux projets et de porter des actions innovantes. Des stages sur le jeu ont été proposés pour répondre à un nouveau positionnement des médiathèques.

Les actions proposées par la MDL (Rendez-vous, Itinéraires) restent des temps forts pour le public des médiathèques. Neuf auteurs étaient au

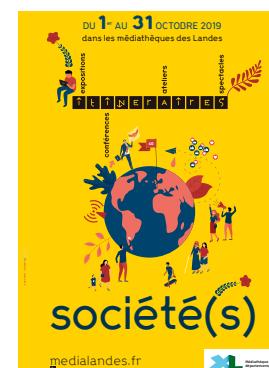
« Rendez-vous » dont un Prix du festival des Etonnantes voyageurs de Saint-Malo (Catherine Poulain), un prix Décembre (Elisabeth Roudinesco) et un prix Goncourt (Didier van Cauwelaert).

Prêter, enrichir les collections

221 315 documents départementaux viennent enrichir les 778 638 documents des médiathèques locales. En consacrant plus de 377 779 € au renouvellement de ses collections physiques, le

Département permet aux usagers d'accéder à des collections régulièrement renouvelées, réservables en ligne, via **Medialandes.fr**.

Les web services destinés aux usagers (appli MaBibli) et les ressources numériques de **Medialandes** (revues, auto-formation, médiathèque musicale consultable sur smartphone...) viennent compléter cette offre.



LES ACTIONS CULTURELLES

LE CONTEXTE

La politique culturelle du Département a pour objectif prioritaire le soutien au développement des territoires, par l'accompagnement des initiatives culturelles menées par les communes, les groupements de communes, les artistes professionnels et les structures associatives. Elle vise à assurer la diversité et l'accessibilité d'une offre de qualité sur l'ensemble du territoire pour élargir et fidéliser les publics, soutenir l'éducation artistique et culturelle, vecteur d'émancipation pour tous les citoyens, et favoriser la mise en synergie des moyens et compétences des professionnels de la culture.

LES ACTIONS

Soutien à l'investissement

Le Département apporte des moyens financiers et d'ingénierie culturelle aux collectivités qui souhaitent se doter d'un équipement culturel spécifique: salle de spectacles, cinéma, etc. Il contribue ainsi à l'installation d'équipements de qualité dans les Landes et favorise un aménagement du territoire qui veille aux équilibres territoriaux. La collectivité a soutenu en 2019 le projet de rénovation du cinéma Entracte de Mugron.

Le Département soutient éga-

lement la pratique artistique en proposant une aide aux collectivités pour l'acquisition d'instruments musicaux au bénéfice de leurs écoles et associations; 14 collectivités en ont bénéficié en 2019.

Soutien à la diffusion culturelle

Par le biais du règlement départemental d'aide à la diffusion du spectacle vivant, le Département accompagne les associations et collectivités landaises qui s'engagent à favoriser un accès qualitatif à la culture pour les publics qui en

sont les plus éloignés, développer des programmes d'actions qui contribuent à l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes; encourager la diversité de l'offre de spectacle vivant sur le territoire landais et soutenir l'exigence artistique professionnelle. Il stimule l'émergence de nouvelles initiatives par des aides thématiques dans différents domaines (arts de la scène, arts visuels, arts plastiques...). Cette politique publique permet de constater une dynamique d'enrichissement de l'offre culturelle à l'échelle du territoire landais: 24 festivals et 13 saisons culturelles ont été soutenus au titre du règlement départemental (pour un montant total de 677 500 €) et

26 manifestations pluridisciplinaires ont été accompagnées. Le Département a par ailleurs accompagné, aux côtés de la Région et du ministère de la Culture, la structuration du nouvel équipement de Mont-de-Marsan Agglomération - le Théâtre de Gascogne – Scènes de Mont-de-Marsan -, afin de lui permettre d'obtenir le label « scène conventionnée d'intérêt national » en juin 2019. Enfin, dans la mesure de sa disponibilité, il met à disposition des communes et des associations, son parc de matériel scénique afin qu'elles puissent accueillir des spectacles dans de bonnes conditions.

LES CHIFFRES CLÉS

Les festivals dans les Landes en 2019

- **22** festivals dédiés à la musique
- **10** festivals d'arts de la rue et de la scène (théâtre, conte, etc.)
- **9** festivals d'arts plastiques et visuels
- **4** festivals de cinéma
- **3** festivals d'arts du cirque
- **2** festivals « jeune public »

LES ACTIONS (SUITE)

L'éducation artistique à l'école, fer de lance des actions culturelles

Cinéma, arts plastiques, danse, flamenco, écriture... Le programme d'éducation artistique et culturelle proposé aux scolaires permet à des professionnels d'intervenir auprès des jeunes pour leur faire découvrir de nouvelles disciplines et les sensibiliser à la culture. Depuis 7 ans, les résidences artistiques « Culture en herbe » sont organisées dans les collèges volontaires et donnent lieu à des restitutions publiques en fin d'année.



Soutien à l'éducation artistique et culturelle

Le Département soutient financièrement les associations qui favorisent l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes (231 000 €). Il accompagne les jeunes landais dans leur parcours individuel de citoyen et leur donne la possibilité d'accéder à des enseignements artistiques de qualité, diplômants et préprofessionnalisa, par le biais du Conservatoire départemental de musique et de danse des Landes (1 621 800 €). Il s'engage également pour la pratique orchestrale en consacrant 115 350 € aux 51 orchestres d'harmonie et bandas, fédérés au sein de l'Union musicale des Landes.

Soutien à la création et la production

Les compagnies professionnelles landaises sont soutenues à hauteur de 32 250 €. Leurs projets intègrent naturellement les rencontres entre les artistes et le public, les actions de sensibilisation et de médiation ainsi que les rencontres avec tous les publics. Le Département investit également dans l'économie créative (6 % du budget culturel), en soutenant la production cinématographique, le réseau des cinémas de proximité et en accueillant l'émergence de nouveaux talents (résidence d'écriture « La Maison Bleue » de Contis).



Arte Flamenco, à la croisée des politiques culturelles

Le Festival Arte Flamenco, ce sont des spectacles payants et gratuits, pour les passionnés et le grand public mais aussi des stages, des résidences d'artistes en amont et pendant le festival, des conférences et des expositions, du cinéma. Et chaque année, plusieurs établissements scolaires et médico-sociaux sont sensibilisés au flamenco en participant aux actions proposées par le Département : initiation à la pratique, découverte de la culture, etc.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

LE CONTEXTE

La Conservation départementale des musées et du patrimoine a pour mission de favoriser l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine historique et archéologique des Landes, afin qu'il soit accessible au plus grand nombre. Ces actions sont menées soit directement lorsqu'il s'agit des collections ou sites départementaux, soit par un accompagnement technique ou financier lorsqu'il s'agit du patrimoine public d'autres collectivités landaises.

LES ACTIONS

Une offre culturelle et patrimoniale de qualité

Afin d'encourager l'accès aux ressources patrimoniales, les deux musées départementaux déploient une programmation événementielle où le grand public peut rencontrer et échanger avec des scientifiques et des artistes.

En 2019, l'abbaye d'Arthous a programmé trois concerts exceptionnels (Gary Hoffman pour le Festival des Abbayes, le saxophoniste Fidel Fourneyron et un concert de chant choral) ainsi qu'un spectacle de contes, les journées nationales de l'archéologie (avec Stéphane Abadie, médiéviste et spécialiste de

l'ordre des Prémontrés) et le colloque d'histoire rurale médiévale et moderne.

Le musée de la Faïence et des Arts de la table a proposé des temps forts à la croisée de l'histoire et des thématiques contemporaines: rencontres avec des scientifiques, rendez-vous gourmands, tables rondes pour parler alimentation, design, arts de la table et développement durable. Et en point d'orgue, l'exposition « Kitchen Bazar » de l'artiste landaise Caroline Secq dont les œuvres sont réalisées à partir des déchets échoués sur les plages.

Favoriser l'éducation et la pratique artistiques

Les deux musées départementaux proposent une offre d'éducation artistique et culturelle à près de 1000 élèves chaque année. Ils mettent en œuvre le dispositif national « La classe l'œuvre » en partenariat avec des artistes (l'artiste plasticien Pascal Daudon à Arthous) et des établissements scolaires.

Signataires de la charte Mom'Art, les deux musées s'engagent à être des lieux accueillants et à la portée de tous. Ils développent une offre adaptée aux familles sous forme d'animations, d'ateliers créatifs et de visites ludiques.

Valoriser le patrimoine au bénéfice des territoires

Le Département promeut les actions des Musées de France et des associations qui œuvrent en faveur de la connaissance et de la valorisation du patrimoine landais. Il apporte son soutien aux projets d'études, d'inventaires et d'expositions patrimoniales d'intérêt départemental.

Le Département accompagne également les collectivités publiques dans la restauration de leurs Monuments Historiques.

L'abbaye d'Arthous a obtenu la Marque Qualité Tourisme. Ce label décerné par l'Etat garantit au public un accueil et des prestations de qualité, tant dans le parcours de visite que des activités proposées.



LE CONTEXTE

Développer l'accessibilité à l'offre numérique est un objectif prioritaire pour les Archives départementales. Le partage des données sur des portails culturels nationaux et européens permet une interconnexion des ressources landaises avec l'ensemble des ressources nationales et donne plus de résonance aux données publiées sur archives.landes.fr.

LES ACTIONS

LES CHIFFRES CLÉS

- **473** personnes ont assisté au cycle de conférences, enrichi cette année de lectures d'archives et de deux récitals en hommage à l'artiste landais Claude Duboscq (captations en ligne)
- **318** ml d'archives publiques collectés auprès des services publics et **202** documents d'archives privées
- **506** lecteurs et **10 822** documents communiqués en salle de lecture
- **66 559** visiteurs uniques pour archives.landes.fr, **19,4 millions** de pages de documents vues

« Laïcité à lire et à dire »

Autour de l'exposition « Laïcité à lire et à dire », les Archives ont bâti une programmation sur le thème de la laïcité : animations pour tous et visites guidées, conception collective d'une fresque « Street-Art » pour les Journées européennes du patrimoine, récitals et lectures d'archives théâtralisées, conférence animée par Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité et rallye urbain. Ce travail a été récompensé par la 2^e mention spéciale du Prix de la laïcité de la République française 2019, décernée par l'Observatoire de la Laïcité.



Système d'archivage électronique

Les Archives sont désormais dotées d'un système d'archivage électronique en production qui va leur permettre de démarrer, aux côtés de la collecte traditionnelle d'archives sur support papier, la collecte de documents numériques. 190 services publics ou collectivités ont été accompagnés dans le cadre des missions de contrôle scientifique et technique des producteurs d'archives.

Ressources patrimoniales numérisées

100 000 pages et images d'archives ont été mises en ligne en 2019 sur le site archives.landes.fr après leur numérisation : répertoires et tables des actes de notaires landais couvrant la période 1638 à 1945, utiles pour effectuer des recherches généalogiques ou retracer l'histoire d'un bien immobilier.





PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

62 - 68



Chantiers citoyens et opération « J'aime ma plage »

Les deux opérations liées à la préservation du littoral ont été reconduites en 2019 en partenariat avec les communes du littoral.

17 chantiers citoyens ont réuni sur les plages 1 803 personnes (grand public et scolaires) pour nettoyer à la main les zones sensibles (pied de dune et arrière-dune) en complément du nettoyage effectué tout au long de l'année par le Syndicat mixte du littoral landais.

En février, l'Office National des Forêts a encadré des chantiers de nettoyage d'arrière-dune et des travaux de plantation ou de couverture de la dune avec le collège de Mimizan. Pendant l'été, 3 jeunes ambassadeurs du Département, sous la bannière « J'aime ma plage », ont sillonné la côte pour sensibiliser les estivants à la propreté des plages en distribuant cendriers, pochettes de sacs-poubelles et plaquettes d'information.

Le littoral 64

L'espace rivière 65

Le patrimoine naturel 66

Cyclable et randonnée 68

LE CONTEXTE

La protection et la valorisation des espaces littoraux constituent un des axes de la politique environnementale du Département. En partenariat avec les acteurs locaux, cette politique a pour objectifs de protéger le patrimoine naturel et paysager du littoral, source d'un cadre de vie agréable et d'attractivité touristique tout en permettant le développement d'activités économiques structurantes.

La démarche se traduit par des approches globales, à l'échelle de la façade atlantique landaise, de façon à établir des stratégies cohérentes, à mutualiser les moyens et à assurer l'équité des modalités d'intervention.

LES ACTIONS

La lutte contre les pollutions

Un nouveau marché de nettoyage (11 lots, dont 9 lots de nettoyage manuel réservés aux personnes en insertion professionnelle ou situation de handicap) a été conclu pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

9 165 m³ d'apports ont été collectés en 2019 (soit près de 30 % de moins qu'en 2018), avec des échouages importants en novembre et décembre suite aux conditions météorologiques ayant entraîné des inondations sur le bassin de l'Adour.

La gestion intégrée du littoral

Le Département accompagne techniquement et financièrement les initiatives portées par les collectivités dans le cadre de grandes thématiques littorales pilotées à l'échelle régionale par le GIP Littoral Aquitain. C'est le cas notamment des plans plages, dont la dynamique d'études et de travaux ne ralentit pas, pour requalifier et aménager les sites accueillant du public. Depuis 2018, le Département a également décidé d'apporter un concours financier aux collectivités engagées dans des programmes d'actions pluriannuels des stratégies de gestion des bandes

côtières, pour faire face aux phénomènes d'érosion et de submersion marine au niveau des territoires menacés. Cinq stratégies sont engagées à ce jour sur le littoral landais à Biscarrosse, Communauté de communes de Mimizan, Moliets-et-Maâ, Vieux-Boucau et Soorts-Hossegor/Capbreton/ Labenne.

Le Syndicat Mixte Géolandes

Membre du Syndicat mixte Géolandes, le Département coordonne et pilote les actions menées sur les plans d'eau douce arrière-littoraux en matière de lutte contre le

comblement, régulation des plantes aquatiques envahissantes, aménagements des abords des plans d'eau (plan plage lacustre). 2 des 15 bassins dessableurs gérés par le syndicat ont été exploités en 2019, générant l'extraction de 12 924 m³ de sédiments. Comme en 2018, l'année 2019 aura été marquée par une absence de travaux de fauusage-moissonnage sur l'étang Blanc (conduits depuis 1989), en raison de la régression notable de l'espèce aquatique envahissante lagarosiphon major, au profit d'une espèce indigène, le myriophylle à fleurs alternes. Le programme conduit en 2019 sur l'ensemble de la chaîne des étangs littoraux aura permis d'extraire et d'éliminer 760 m³ de plantes aquatiques envahissantes. Le suivi de la qualité des étangs de Moliets, Laprade et Moïsan a été réalisé en 2019 dans le cadre du réseau de surveillance des plans d'eau de moins de 50 hectares.

LES CHIFFRES CLÉS

- **9 165 m³** d'apports collectés sur le littoral landais
- **15** sites plans plages lacustres et littoraux en projet et 1 site en travaux
- **5** sites en démarche de stratégie de gestion du trait de côte
- **760 m³** de plantes exotiques éliminées
- **12 924 m³** de sédiments extraits des bassins dessableurs



LE CONTEXTE

La protection et la gestion solidaires des ressources en eau sont au cœur des engagements du Département des Landes.

LES ACTIONS

L'appui à la gestion raisonnée des ressources en eau et des milieux aquatiques

concilie la préservation des écosystèmes et la satisfaction des différents usages de l'eau. Dans le cadre de son Schéma départemental en faveur de l'espace rivière, le Département intervient auprès des gestionnaires de cours d'eau par le biais d'une équipe dédiée à l'accompagnement technique et à l'animation territoriale, ainsi qu'au travers d'un règlement d'aides financières.

Trois journées techniques ont été organisées en 2019, dont une à l'attention des élus des syndicats de rivières. Cette dernière ayant pour objet les « Boisements rivulaires et la conciliation des usages » a permis de réunir élus, services de l'État et acteurs de la filière sylvicole, afin d'échanger autour des problématiques ren-

contrées sur le terrain et des pistes de solutions à mettre en place.

La surveillance et la protection de la ressource en eau

est en partie assurée par le Département qui pilote un réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles, complémentaire aux réseaux nationaux. Les résultats de l'ensemble des réseaux de surveillance sont en ligne sur landes.fr. Cette action permet de suivre l'évolution à long terme de la qualité des cours d'eaux, et de mesurer les effets des actions de préservation ou de reconquête de la qualité des milieux mises

en place par les structures gestionnaires.

L'implication dans la gestion équilibrée de la ressource

et la réduction de la vulnérabilité aux inondations s'est faite au travers de l'Institution Adour. Le Département est membre fondateur de cet établissement public territorial de bassin (EPTB) qui coordonne l'action des acteurs publics de l'eau du bassin de l'Adour en matière de gestion intégrée de la ressource en eau, de protection des milieux aquatiques et de gestion des risques fluviaux. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la Loi GEMAPI a nécessité un accompagnement accru des ter-

ritoires. Les évolutions réglementaires récentes entraînent également la conduite d'une réflexion profonde au sein de l'EPTB visant à redéfinir une feuille de route répondant aux attentes et aux besoins des collectivités.

LES CHIFFRES CLÉS

■ **99 %** du territoire couvert par 18 structures gestionnaires des bassins versants de cours d'eau

■ **75 %** des communes landaises ont formé au moins un agent à l'amélioration des pratiques de désherbage

■ **22** stations départementales de suivi de la qualité des cours d'eau, en complément des 79 stations de l'agence de l'eau Adour-Garonne



LE PATRIMOINE NATUREL

LE CONTEXTE

La politique Espaces Naturels Sensibles, compétence légale, permet au Département d'intervenir en maîtrise d'ouvrage directe, mais surtout en tant que partenaire technique et financier des acteurs du territoire (communes ou groupements de communes, associations, Conservatoire du Littoral...), qui s'engagent dans la préservation du patrimoine naturel des Landes.

Le **Schéma Nature 40**, établi pour la période 2018-2027 structure l'action départementale en lien avec les partenaires selon trois axes d'intervention complémentaires dans les domaines de l'acquisition et gestion de sites, de l'acquisition de connaissances sur la biodiversité landaise et de la valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

LES ACTIONS

La gestion partenariale des sites

Les 86 sites Nature 40 représentent 8 650 ha répartis sur près d'un tiers des communes. Les outils fonciers permettent au Département et à ses partenaires publics ou associatifs d'acquérir, gérer et aménager des sites naturels en vue de leur préservation et leur ouverture au public.

La connaissance de la biodiversité

Le Département travaille en partenariat avec les observa-

toires régionaux de la faune et flore sauvages afin de mutualiser les données naturalistes. Le « Top Nature 40 » regroupe les espèces pour lesquelles le territoire landais constitue un enjeu de conservation à l'échelle mondiale et permet d'établir un programme d'études spécifiques. Le Mouron à feuilles charnues et la Grande mulette ont été les premières espèces dont la connaissance a été approfondie. L'inventaire des lagunes du plateau landais a débouché sur le programme de préservation soutenu depuis

2011 par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Fin 2019, 76 lagunes et 8 zones humides bénéficiaient d'actions de protection ou de restauration.

Actions de sensibilisation

Afin de favoriser l'appropriation des enjeux départementaux par le grand public, les techniciens naturalistes organisent des animations en direction des scolaires notamment (2 225 élèves en 2019). Le projet « Carnet de voyage d'une grue cendrée en migration » a été reconduit en sep-

tembre 2019 avec 10 classes de 6 collèges et de 2 écoles.

En juin, la première « [En] quête de nature » a permis à des naturalistes chevronnés de réaliser une dizaine d'inventaires de la faune et de la flore dans la commune de Labenne, accompagnés par une cinquantaine de participants, novices ou passionnés. Les neuf classes de l'école primaire ont aussi participé à des ateliers de détermination d'espèces.

La grande mulette, moule d'eau douce, est l'une des espèces du « Top Nature 40 »



LES ACTIONS (SUITE)

NATURE 40
LA RÉPONSE LANDAISE
AUX ENJEUX DE PRÉSÉRATION DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA BIODIVERSITÉ

PROTÉGER, CONNAÎTRE ET VALORISER

86 SITES LABELLISÉS NATURE 40
par le Département ou ses partenaires
dont **3 réserves naturelles nationales**
(Orx, Courant d'Huchet, Étang noir),
le domaine forestier de Maumesson
ou la forêt galerie de la Petite Leyre.

LE TOP NATURE 40
61 espèces à responsabilité départementale
33 animales et 28 végétales

L'ÉQUIPE NATURE 40
3 chargés de mission
et **14 techniciens naturalistes**
Leurs missions ?
• Gérer et préserver
le patrimoine naturel
• Eduquer et sensibiliser...

LES ENFANTS
➤ Animations scolaires gratuites

LE GRAND PUBLIC
➤ Visites guidées tout au long
de l'année et un grand
rendez-vous annuel
sur la biodiversité

© Da-Fanny, 2019

CYCLABLE ET RANDONNÉE

LE CONTEXTE

L'engagement volontariste en faveur des pratiques cyclables et de randonnée se traduit par une offre diversifiée visant à faire des Landes une destination touristique reconnue et appréciée en matière d'offre « vélo » et « randonnée ». L'objectif est que le maillage s'étende à l'ensemble du territoire pour passer de pratiques touristiques et de loisirs à un mode de déplacement intégré à la vie quotidienne des habitants.

LES ACTIONS

Mise en œuvre du schéma cyclable départemental

Le schéma cyclable départemental 2018-2027 s'inscrit dans la poursuite de l'offre cyclable de loisirs mais aussi dans le développement d'une vraie « culture du vélo » au quotidien.

Les actions menées en 2019 ont permis au Département de s'investir dans :

- l'accompagnement technique et financier de 7 opérations de création d'itinéraires par les territoires intercommunaux,

- l'aménagement de l'EuroVélo n°3 « La Scandibérique »,
- le suivi et la valorisation des 25 circuits cyclotouristiques départementaux en partenariat avec le Comité départemental du cyclotourisme des Landes.
- la participation à l'actualisation du Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes en menant une réflexion sur le développement des itinéraires, leur cohérence et connexions avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les intercommunalités.

Gestion des itinéraires départementaux ouverts à la pratique pédestre, équestre et VTT

Il s'agit de réaliser des aménagements (passerelles, caillebotis...), mettre à jour le balisage et renforcer le jalonnement directionnel des itinéraires, entretenir les sentiers, pour moitié en régie, le reste par des entreprises privées (entreprises d'insertion notamment).

Promotion des itinéraires

- Édition d'une collection de 18 rando-guides et de deux tomes dédiés à la pratique cyclable, *A vélo, les Landes* c'est tout naturel recensant et présentant chemins de randonnées, pistes cyclables et boucles cyclo-touristiques.
- Gestion de systèmes de comptage mesurant la fréquentation sur les itinéraires en complément de la mise à disposition d'enquêtes de satisfaction.

LES CHIFFRES CLÉS

- **621 km** de pistes cyclables et voies vertes
- plus de **2 000 km** de circuits vélo balisés sur petites routes
- **99** boucles pédestres et VTT de 5 à 25 km
- **11** circuits VTT
- **7** circuits équestres (soit 340 km)



Un itinéraire de randonnée a été créé autour du lac d'Aureilhan

ADRESSES UTILES

Conseil départemental des Landes

Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40

Antenne de St-Paul-lès-Dax

24 boulevard Saint-Vincent-de-Paul
40992 SAINT-PAUL-LÈS-DAX Cedex
Tél. : 05 58 91 53 54

Archives départementales des Landes

25, place du 6^e-RPIMa
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 85 75 20

Médiathèque départementale

240 avenue David-Panay
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 75 76 06

Les Jardins de Nonères

Entreprise Adaptée Départementale
Établissement et Service d'Aide
par le Travail
1276 avenue de Nonères
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 73 04

Centre Départemental de l'Enfance

2 rue de la Jeunesse
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 46 62 00

Maison landaise des personnes handicapées - MLPH

836 avenue Eloi-Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
05 58 51 53 73

Maison landaise de la solidarité

5 rue Labadie
40100 DAX
Tél. : 05 58 90 19 06

Maison landaise de la solidarité

198 avenue de la Gare
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 32 25

Maison landaise de la solidarité

836 avenue Eloi-Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 51 53 63

Maison landaise de la solidarité

434 avenue Nicolas-Brémontier
40160 PARENTIS-EN-BORN
Tél. : 05 58 82 73 65

Maison landaise de la solidarité

4 rue de la Piscine
40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 54 33

Maison landaise de la solidarité

4 allée des Magnolias
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
Tél. : 05 58 77 06 48

Laboratoires des Pyrénées et des Landes (siège social)

Rue des Écoles
64150 LAGOR
Tél. : 05 59 60 23 85

Laboratoires des Pyrénées et des Landes (site de Mont-de-Marsan)

1 rue Marcel-David
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 08 08

Domaine d'Ognoas

1043 route d'Ognoas
40190 ARTHEZ-D'ARMAGNAC
Tél. : 05 58 45 22 11

Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales - ADACL

Maison des Communes
175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069
40002 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 85 80 50

Association départementale pour l'information sur le logement - ADIL

125 rue Martin-Luther-King
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 46 58 58

Agence landaise pour l'informatique - ALPI

Maison des Communes
175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069
40002 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 85 81 90
Fax : 05 58 85 80 81

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement - CAUE

155 rue Martin-Luther-King
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 11 77

Comité départemental du tourisme - CDT

4 avenue Aristide-Briand
BP 407
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 06 89 89

Conservatoire des Landes

Maison des Communes
175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069
40002 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 85 80 00

Mission locale des Landes

279 place de la Caserne Bosquet
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 05 75 75

Société d'aménagement touristique et d'équipement des Landes - SATEL

24 boulevard Saint-Vincent-de-Paul
40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
Tél. : 05 58 91 20 90

Service départemental d'incendie et de secours - SDIS

Rocade, Rond-Point de Saint-Avit -
BP 42
40001 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 51 56 56

Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes - SYDEC

55 rue Martin-Luther-King - BP 627
40006 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 85 71 71

SITES WEB

Conseil départemental des Landes

landes.fr : le site institutionnel
xlandes-info.fr : le site d'information

facebook.com/Departement.Landes
instagram.com/departement_landes
twitter.com/LesLandes40
youtube.com/user/departementlandes

Agrilocal40, les producteurs en un clic

agrilocal40.com

ALPI

alpi40.fr

Archives départementales des Landes

archives.landes.fr
facebook.com/archives.landes

Atlantisud

atlantisud.com

Budget Participatif Citoyen

budgetparticipatif.landes.fr

Bureau d'accueil des tournages des Landes – BAT 40

facebook.com/BAT40Landes
instagram.com/bat40landes

Cartographie des travaux de voirie

travaux.landes.fr

Cartographie des circuits courts

circuitcourt.landes.fr

Comité départemental du tourisme des Landes

tourismelandes.com

Domaine départemental d'Ognoas

domaine-ognoas.com
facebook.com/Domaine.Ognoas.Landes

Festival Arte Flamenco

arteflamenco.landes.fr
facebook.com/FestivalInternationalArteFlamenco
instagram.com/arte.flamenco

Empreintes landaises : rétrospective des Landes en vidéo

fresques.ina.fr/landes/accueil

Histoire des mouvements sociaux des Landes

histoiresocialedeslandes.fr

Jeunes XL

facebook.com/JeunesXL.Landes

Laboratoire des Pyrénées et des Landes

labopl.com

Landes, terre des possibles

marque-landes.fr

Les Landes, Terre de JeuXL

facebook.com/TerredeJeuXL

Maison landaise des personnes handicapées

handicaplandes.fr

Médiathèques publiques des Landes

medialandes.fr

Médiathèque départementale des Landes

facebook.com/Mediatheque.Landes

Mission locale des Landes

missionlocaledeslandes.fr

Produits des terroirs landais

qualitelandes.com

Musée de la faïence et des arts de la table

facebook.com/Musee.Samadet.Landes
instagram.com/musee_samadet_landes

Site départemental de l'Abbaye d'Arthous

facebook.com/Arthous.Landes

Village Landais Alzheimer

villagealzheimer.landes.fr

Département des Landes
Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : 05 58 05 40 40

landes.fr

XLandes-info.fr



Les Landes, le Département